



PROCES VERBAL

Conseil Communautaire du Mardi 7 Février 2017



Ordre du jour :

Le Président procède à l'appel des membres et récapitule les pouvoirs :

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Pierre THOMERE, Mme Christelle HERVY
 DONGES : M. François CHENEAU, Mme Sandrine SALMON, M. Louis OUISSE, Mme Claire DELALANDE, M. Jean-Marc NICOLLET
 LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, M. Joël LEGOFF, Mme Marie Hélène MONTFORT
 MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Joël JOUAND, Mme Marie-Christine DELAHAIE, Mme Michèle LEMAITRE
 PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Edouard DEUX, M. Alain SAILLANT, M. Robert BELLIOU, Mme Nicole DESSAUVAGES
 SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND, M. Thierry RYO
 SAINT-JOACHIM : M. Roger VEILLAUD, Mme Marie Anne HALGAND, Mme Anne-Marie MAHE
 SAINT-MALO-DE-GUERSAC : Mme Lydia MEIGNEN, M. Alain MICHELOT, M. Alain MASSE
 SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, Mme Laurianne DENIAUD, M. Eric PROVOST, Mme Pascale HAMEAU, M. Yvon RENEVOT, Mme Lydie MAHE, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Gaëlle BENIZE, M. Patrice BULTING, Mme Pascale CLEMENT, M. Martin ARNOUT, Mme Corinne PRAUD, M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD, M. Christophe COTTA, Mme Françoise LESTIEN, Mme Catherine ROUGE, Mme Florence BEUVELET, M. Jean-Michel TEXIER, Mme Sandra VANDEUREN, M. Gauthier BOUCHET
 TRIGNAC : M. David PELON, Mme Sabine MAHE

Absents représentés :

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Yannick JIMENEZ donne pouvoir à Mme Marie-Christine DELAHAIE, Mme Renée BERNARD donne pouvoir à M. Joël JOUAND
 SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART donne pouvoir à M. Thierry RYO, Mme Laurence DOMET GRATTIERI donne pouvoir à M. Jérôme DHOLLAND
 SAINT-NAZAIRE : M. Kada MAHOUR donne pouvoir à Mme Gaëlle BENIZE, M. Ludovic LE MERRER donne pouvoir à Mme Florence BEUVELET
 TRIGNAC : Mme Christiane NOUZILLEAU donne pouvoir à M. David PELON

Absents excusés :

TRIGNAC : M. Henri PIQUET, Mme Tiphaine DAVID

Le Président propose que le secrétariat de séance soit tenu par Mme Nicole DESSAUVAGES, ce qu'accepte le Conseil Communautaire à l'unanimité.

Le Procès Verbal de la séance du Conseil Communautaire du Mardi 13 décembre 2016 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Bureau communautaire et au Président est joint au dossier de convocation

I – Information

Conseil de développement – Présentation des travaux Acuités et PLUi

Le Président

Le Président du Conseil de développement, René Terrien et Bernard Guihéneuf, personnalité qualifiée, sont invités à présenter des éléments d'information et des sujets d'actualité.

René Terrien

« Monsieur le Président, cher David, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, en septembre dernier, nous vous avons fait part du besoin d'enrichir notre conseil en intégrant de nouveaux citoyens volontaires. C'est chose faite. Nous avons eu 47 candidatures, et nous accueillons 36 membres.

Quelques chiffres, parce que nous voulions rajeunir et je pense que nous y arrivons, au moins en partie : 31 % de ces nouveaux arrivants ont moins de 40 ans. Le plus jeune en a 28. 29 % ont entre 49 et 59 ans et 43 %, plus de 60 ans. 57 % sont des femmes, 11 %, des demandeurs d'emploi. 83 % sont des Nazairiens. Nous faisons pourtant des efforts, mais nous n'avons que 17 % de membres des autres communes de notre communauté.

Nous avons organisé une réunion d'accueil, en janvier, et nous sentons le désir de ces arrivants de participer activement au Conseil. Il nous faut donc imaginer de travailler autrement, en particulier avec des auto-saisines, pour ne pas créer de frustrations. Mais il faut, et c'est essentiel, que ces travaux, qui sont et qui doivent être à moyen et long terme, répondent à des besoins de votre Conseil et à des aspirations. C'est pour le bien de la communauté. Et en outre, c'est gratuit, ou presque...

Je voudrais aussi vous faire part d'une conférence que nous organisons le 17 mars de 18 à 20 heures, dans cette salle, sur un thème important : accueillir les migrants sur son territoire. Nous invitons les acteurs locaux et Pascal Brice, le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, à échanger sur l'accueil des réfugiés sur le territoire. C'est une réunion qui n'est ni polémique, ni politique. Nous tenons plutôt à avoir des témoignages de personnes qui les reçoivent et ce que nous souhaitons aussi, de migrants, parce qu'ils ont peut-être quelque chose à dire. Je tiens à rappeler l'importance de l'accueil de la CARENE aux migrants, parce que notre agglomération n'a pas été la dernière à accueillir les migrants.

Vous avez sur table deux contributions. L'une est la contribution n° 1 sur la saisine au sujet du PLUi. Cette contribution a été remise à M. Alain Michelot la semaine dernière. L'atelier continue avec 14 bénévoles, qui travaillent actuellement sur les paysages sensibles de notre agglomération. Les travaux vous seront restitués en octobre.

Je veux laisser la parole à notre ami Bernard Guihéneuf, en charge du groupe « Acuités », sur l'attractivité culturelle et les identités territoriales de l'agglomération nazairienne, dont vous avez aussi l'opuscule, le carnet de voyage qui a été réalisé. Je voudrais saluer, devant le Conseil, tout le travail qui a été fait par Bernard pendant plus de trois ans, malgré de nombreuses difficultés, la qualité de la restitution de ce travail, à travers ce magnifique document, et des intervenants

et des échanges de haut niveau, que votre 1^{er} Vice-président, M. Jean-Jacques Lumeau, a pu apprécier en participant à cette réunion. »

Bernard Guihéneuf

Le Conseil de développement travaille parfois avec des saisines du Conseil communautaire de la CARENE. En l'occurrence, pour ce travail sur la culture, il s'agissait d'une auto-saisine. Beaucoup de villes, aujourd'hui, s'engagent sur le concept d'attractivité culturelle et le Conseil de développement s'est posé la question de savoir ce qu'il en était à Saint-Nazaire, puisque c'est une agglomération moyenne : la culture est-elle un facteur d'attractivité et sinon, comment faire pour qu'elle le devienne ? Telle était la question de départ. Elle a rejoint d'autres réflexions qui s'achèvent, notamment ce que la CARENE a diligenté avec le projet culturel de territoire et plus récemment, l'initiative de la Ville de Saint-Nazaire des Rendez-vous de la culture.

En termes de méthodologie, un atelier a été mis en place avec douze personnes volontaires et des spécialistes de la culture. Le Conseil de développement est censé représenter la société civile et en l'occurrence, ce sont des personnes provenant d'horizons très divers qui ont été réunies, de manière à pouvoir échanger au mieux. Un certain nombre de visites de terrain ont été organisées pour aller à la rencontre de véritables spécialistes de la culture. Il y a eu 14 visites sur le territoire, qui ont permis de découvrir beaucoup de choses extrêmement intéressantes. Une spécialiste, Corinne Berneman, a également été invitée à intervenir. Elle est universitaire à Saint-Étienne et a tenu une conférence il y a trois ans, à Saint-Nazaire, dans la salle Brière, ainsi que Dominique Sagot-Duvaurox, qui était présent à la table ronde de restitution du 31 janvier. C'est un universitaire d'Angers qui travaille sur le thème de la culture et de l'économie. Ces deux interventions étaient particulièrement intéressantes. Des acteurs locaux ont également été sollicités, qui ont aussi apporté des contributions au document, notamment Emmanuel Mary, qui connaît très bien le territoire de la CARENE et qui en parle avec beaucoup de passion, dans le cadre de la rubrique intitulée « regards croisés », qui mêlait le regard intérieur d'Emmanuel Mary et le regard extérieur de Gildas Buron, qui connaît bien la presqu'île et qui est aujourd'hui conservateur du musée des Marais-Salants à Batz-sur-Mer. Tous deux ont apporté une contribution avec leurs visions respectives, l'une de l'intérieur et l'autre de l'extérieur, de la culture sur le territoire de l'agglomération. Le Conseil a également fait appel à un artiste, Denis Clavreul, qui a apporté sa contribution sous formes de dessin, qui participent grandement à la qualité du document. Des étudiants de l'unité de géographie et d'aménagement de l'université de Nantes ont également été sollicités, qui sont allés à la rencontre des jeunes ménages dans trois communes : Saint-Nazaire, la ville littorale de Pornichet, et la commune rétro-littorale de La Chapelle-des-Marais, pour recenser les goûts et les attentes des jeunes ménages en matière de culture.

Ce travail est restitué dans le carnet de voyage remis sur table et a fait l'objet de la table ronde du 31 janvier, au théâtre, qui a été extrêmement suivie.

Ce n'est pas une parole experte : les membres du Conseil ne veulent pas être des spécialistes. Ce n'est pas un travail de bureau d'études. Le thème de la culture est tellement vaste que ce n'est qu'un défrichage, bien loin d'être exhaustif.

Sans entrer dans le détail du document, quelques idées peuvent être citées. La première est que si le point de départ était la notion de culture artistique, les rencontres et les échanges ont fait ressortir que le territoire était varié et que la culture était multidisciplinaire. Il est difficile d'avoir une identité, parce que le territoire est en quelque sorte une somme d'identités. Il est rapidement apparu que le poids de la culture industrielle était un sujet qui revenait dans chacune des visites. Dès lors, les travaux se sont orientés vers une notion de la culture différente, celle d'une culture plus endogène, qui a été ainsi définie : l'attractivité repose sur une culture anthropologique, c'est-à-dire personnelle et humaine, qui est riche, mais aussi sur une culture savante et artistique importante, qui se nourrit de cette culture anthropologique.

La démarche a été difficile pour de nombreuses raisons, mais en particulier parce que la notion de culture est très large. Trente thèmes culturels ont été identifiés sur la CARENE, dont six ont été sélectionnés : le port, la culture industrielle, la Brière, l'eau, les savoir-faire et la Bretagne, autour desquels l'atelier a essayé de travailler.

Le constat est qu'il y a pléthore d'événements et d'actions culturelles sur le territoire, à Saint-Nazaire, bien sûr, mais aussi dans les autres communes de l'agglomération, mais on peut regretter un défaut de mise en réseau, de

coordination, de fédération et de communication. C'est un champ important qui reste à explorer. Il ressort également que l'attractivité culturelle ne doit pas se mesurer à l'échelon de la CARENE. C'est pourquoi des passerelles ont déjà été établies avec les Conseils de développement proches, parce que l'attractivité doit se travailler à un échelon peut-être plus large et peut-être plus pertinent.

La question qui a été posée est aussi la suivante : la culture est-elle attractive ? En auditionnant les 47 personnes, citoyens volontaires, qui ont souhaité entrer au Conseil de développement, il est apparu que beaucoup d'entre eux ont déclaré être venus à Saint-Nazaire parce qu'il y a un développement économique fort, parce qu'il y a le littoral, mais aussi parce qu'à Saint-Nazaire, il y a un théâtre, une école de danse, une école de musique, des cinémas, etc., parce qu'il s'y passe beaucoup de choses sur le plan culturel. Cet aspect culturel est pris en compte par les nouveaux arrivants, et il est apprécié bien entendu aussi des résidents.

Il s'avère donc que si la culture n'est pas encore un facteur majeur d'attractivité, tous les ingrédients sont réunis pour qu'elle le devienne petit à petit.

Le Président

Le Conseil communautaire apprécie ce résumé synthétique, et Jean-Jacques Lumeau signale le plaisir qu'il a eu à écouter la restitution de ces travaux le 31 janvier. Les conseillers communautaires sont invités à prendre connaissance des rapports qui leur ont été distribués sur table.

Il convient de remercier le Conseil de développement pour le travail qui est effectué et qui aide la CARENE au quotidien. M. Terrien a indiqué que le Conseil était prêt à répondre à d'autres prochaines sollicitations.

Christophe Noraz, de l'ADDRN, est invité à présenter l'évolution et les actions mises en œuvre sur l'ensemble du cœur de l'agglomération, notamment dans les pôles commerciaux, les centres-ville, les centres de bourg et sur leur rôle, qui va dans le même sens que celui de l'attractivité culturelle et commerciale pour le « bien vivre ensemble » dans l'agglomération : pouvoir trouver des produits de proximité, pouvoir sortir, pouvoir flâner dans le centre des bourgs et dans le centre-ville du cœur de l'agglomération.

ADDRN – Le cœur de l'agglomération de Saint-Nazaire, entre mer et marais

Christophe Noraz

Aujourd'hui, en France, un grand nombre de villes moyennes présentent des difficultés d'attractivité, de dynamisme. C'est un constat. Ces difficultés sont liées au développement du commerce de périphérie, au vieillissement de l'habitat, aux difficultés d'accès et de circulation dans les centres-ville. C'est après avoir posé l'ensemble de ces constats que la mairie de Saint-Nazaire a délibéré, en 2014, en faveur du renouveau de la centralité du territoire. Quand on parle de centralité, on parle bien de cœur d'agglomération. La centralité ne se réduit pas à quelques rues marchandes, au périmètre des Halles, du Paquebot au Ruban bleu. Quand on parle de cœur de l'agglomération, il faut comprendre que Saint-Nazaire, de la gare jusqu'au front de mer, des marais jusqu'à la mer, est le poumon, le cœur de l'agglomération.

Le projet mis en œuvre aujourd'hui s'attache autour de trois idées fortes. La première est que pour avoir un cœur d'agglomération attractif, il faut d'abord qu'il soit une destination, une destination pour tous, tous les jours, que chacun ait une bonne raison de s'y rendre, que ce soit pour y travailler, pour s'y promener, pour s'y divertir, etc., qu'il y ait toujours quelque chose à voir, quelque chose à y faire, un motif de s'y rendre. C'est à partir de cela que l'on peut vraiment construire l'attractivité.

La deuxième idée forte est que l'on n'est pas à la CARENE comme on serait dans un autre territoire et qu'il faut, à un moment, oser affirmer ses différences, celle d'une façade urbaine au bord de la mer, des infrastructures du port jusqu'aux plages, et celle également d'un territoire à haute valeur ajoutée, dans le domaine industriel, dans le domaine numérique, et tous les enjeux de développement économique qui sont portés par ce territoire.

La troisième idée forte est que ce cœur d'agglomération est le bien commun des habitants du territoire, que c'est l'affaire de tous. Ce sont les services publics que l'on y offre, la convivialité, l'événementiel, l'offre d'animations et tout ce qui permet de fédérer les énergies, les moyens, et d'avoir une vraie résonance de ce cœur à l'échelle de l'agglomération.

La 5^e vue du diaporama présenté essaie de figurer, même si les limites sont discutables, ce qu'est ce cœur d'agglomération et ce cœur actif, qui comprend tous les enjeux autour de la gare, avec le projet de modernisation et d'agrandissement de la gare et de l'autre côté, l'aménagement de l'îlot Willy-Brandt, qui est en cours aujourd'hui et pour lequel la consultation sera lancée au mois de mars, tous les enjeux autour de l'entrée de ville, avec notamment le projet de requalification paysagère, dont la consultation sera également lancée au mois de mars, mais aussi tous les enjeux autour du centre-ville marchand : les Halles, le Paquebot, le Ruban bleu, qui sont des enjeux purement commerciaux, mais qui sont également liés à l'espace public, à ses usages, à ce que l'on y fait et à ce que l'on y propose. C'est enfin le lien au front de mer, avec l'achèvement de la dernière phase, sur Léon Blum et sur le front de mer, mais aussi et surtout, la place Commando et plus loin, le lien avec la zone industrialo-portuaire et notamment le centre d'exploration de l'éolien en mer, qui sont aussi des projets qui contribuent à faire émerger et à affirmer ce cœur d'agglomération et à avoir un cœur actif pour tous.

Le premier des grands projets qui composent et qui contribuent à affirmer ce cœur d'agglomération est l'entrée de ville, avec les travaux d'agrandissement et de modernisation de la gare, la construction de l'îlot Willy Brandt, à l'endroit de l'ancienne station-service, et le grand projet d'amélioration et de requalification paysagère du boulevard de l'Atlantique, depuis le rond-point de Certé jusqu'au droit du Paquebot, sur lequel la végétation sera intensifiée, où des parties en site propres seront aménagées pour héliYce, où toute cette entrée de ville et d'agglomération prendra un caractère plus paysager, plus agréable, en lien avec l'achèvement du pôle multimodal et du dernier îlot de l'ancienne ZAC, qui date des années 1990, avec notamment l'opération des deux immeubles Météor.

Sur le centre-ville marchand en tant que tel, un grand nombre de projets vont également voir le jour, notamment la rénovation des Halles, l'espace jeunesse, qui va entrer en travaux cette année, ou des interventions sur l'espace public qui sont en cours d'étude, avec par exemple des jeux sur l'esplanade des Droits de l'homme. Cela a été aussi la rénovation du Paquebot : le remplacement des passerelles se fera au cours du mois de février, normalement. Ce sont un certain nombre de projets et d'actions très précises qui sont mis en place dans ce cœur de ville, avec par exemple une concession qui a été confiée par la Ville à la Sonadev pour intervenir sur les commerces, concession qui cherche notamment à acquérir des cellules commerciales pour les remettre sur le marché : une dizaine de cellules ont été acquises aujourd'hui. Ce sont des actions très claires, très opérationnelles, qui portent sur le centre-ville.

Le lien avec la dimension maritime se traduit par l'achèvement du front de mer, mais aussi et bien sûr par la place du Commando, qui constitue un lien un peu névralgique, dans ce cœur d'agglomération : convivialité, animation, restauration..., et à plus long terme, le développement d'une offre de plaisance, d'une offre nautique, pour faire entrer le littoral dans la ville, pour amener la mer dans la ville. Ce sont là aussi des enjeux qui sont forts pour un cœur d'agglomération.

Un plan stratégique a été voté à la fin 2014 par la Ville de Saint-Nazaire. Un certain nombre d'actions figurent dans la délibération. Certaines ont déjà été mises en œuvre, notamment sur la circulation. D'autres sont en cours et devraient arriver en 2017. Il y a également des projets à plus long terme, qui sont en cours d'étude et de réflexion, mais dont on ne verra les effets qu'en 2019 et en 2020 et, dans le cas de l'offre de plaisance, si les études se confirment, à un horizon plus lointain. C'est toute une stratégie sur dix ans pour un cœur d'agglomération dont on voit tous les enjeux en termes de commerce, d'habitat, d'espaces publics, de déplacements, de mobilité, d'événements, sur un périmètre qui est assez grand et avec plusieurs partenaires et plusieurs maîtrises d'ouvrage. C'est un projet qui prendra du temps, sur lequel il y a à la fois des actions rapides et de grands projets, qui arriveront un peu plus tard.

Parmi ces actions, un gros volet est consacré à l'activité commerciale, à travers un soutien aux commerçants par des subventions à l'association des commerçants, par exemple, par la mise en place d'un manager de commerce mutualisé entre la Ville et la CARENE et un service « commerces » qui est mutualisé, aujourd'hui, ce qui n'existait pas il y a quelques années, ou par cette concession confiée à la Sonadev pour acquérir et remettre sur le marché des locaux vacants. On peut constater aussi une intervention forte sur l'ancien passage Lebon, qui a été acquis, qui a été fermé, et

dont l'ilot va faire l'objet d'un programme d'habitat, principalement, ou les travaux de rénovation du Paquebot, qui sont en voie d'achèvement, puisque les passerelles devraient être remplacées en principe au cours du mois.

Ce sont aussi beaucoup d'interventions sur l'espace public. Lorsque l'on se promène dans ce cœur d'agglomération et notamment, dans ses rues marchandes, le cadre doit être agréable, à travers la végétation et le mobilier. Il doit être sécurisant : c'est l'application du contrat local de sécurité, et il doit être convivial, c'est-à-dire avec de l'animation, de l'événementiel qui soit porté par la collectivité ou par l'association des commerçants. Il y a là aussi un vrai enjeu sur la qualité de ce cadre.

C'est également une dynamique d'habitat, à la fois d'habitat neuf, avec beaucoup de programmes qui sont portés soit par le bailleur intercommunal ou par des opérateurs privés, et aussi d'habitat ancien : une concession de la CARENE à la Sonadev est en cours pour remettre sur le marché des immeubles en mono-propriété, mais également un dispositif d'accompagnement aux copropriétés dégradées, fragilisées... Ce sont des mesures qui sont en cours depuis déjà quelque temps et que la CARENE porte activement depuis 2012, 2013. Il y a un gros volet sur ce sujet parce que la matière première du centre-ville, ce sont ses habitants, et l'habitat en est donc un levier majeur.

La place pour les jeunes fait également partie des enjeux d'attractivité du centre d'agglomération. Un local a été acquis par la Ville de Saint-Nazaire pour devenir un espace jeunesse. Les travaux devraient s'engager en 2017. Ce local se trouve à côté du Ruban bleu. Il s'agit d'un commerce aujourd'hui vide, l'ancien « Autour d'un verre », dans lequel sera développé un espace ouvert aux jeunes et à l'accompagnement des jeunes et de leurs projets.

En matière de déplacements, de circulation, de jalonnement, etc., des choses ont déjà été faites. D'autres sont en cours, notamment sur le stationnement, avec l'amélioration de l'offre tarifaire, la gratuité entre midi et deux, ou sur l'offre de vélos, portée par la CARENE, avec la mise en place de vélos en location de longue durée, en particulier de vélos à assistance électrique, et avec la boutique vélo qui devrait voir le jour. Ces projets contribueront aussi au développement de l'entrée de ville, de la mobilité et du cœur d'agglomération.

Enfin, quelques grands projets sont en cours d'étude aujourd'hui, comme le campus numérique d'agglomération. Le CESI, école d'ingénieurs située aujourd'hui sur le site de Gavy, se déplace à l'étage du Paquebot, qui est un centre commercial, l'idée étant de conférer une deuxième fonction au bâtiment, de venir le renforcer, de l'utiliser le mieux possible, d'optimiser ses surfaces, qui sont un peu sous-utilisées aujourd'hui. C'est un projet d'ampleur, qui fait appel au développement économique, au soutien aux entreprises, au développement de l'entrepreneuriat, de l'apprentissage. C'est aussi ce qui a trait à l'innovation, au numérique et aussi, bien sûr, à l'enseignement supérieur et à la recherche. Plus de 5 000 m² seront posés au cœur d'agglomération dans le cadre de ce projet, qui est en cours d'étude, avec une concrétisation prévue pour la rentrée 2019-2020 de ce projet, qui se fera étape par étape.

La rénovation des Halles est un autre de ces grands projets. Elles sont un lieu emblématique de la vie de Saint-Nazaire, un lieu de vie, de croisement, d'échange social. Il y a aujourd'hui un besoin important de remise aux normes de l'équipement, pour des questions sanitaires et d'hygiène, mais aussi de modernisation de l'offre commerciale des Halles. C'est un levier important de l'attractivité du cœur de l'agglomération. Plus de 7 M€ ont été provisionnés aujourd'hui dans le projet stratégique de la Ville.

Enfin, même si c'est à plus long terme, pour le changement d'image, pour l'évolution de l'image du cœur d'agglomération, le nautisme et la plaisance sont des leviers importants, avec certains événementiels, comme The Bridge, en 2017, ou des projets à plus long terme, comme celui du bassin de plaisance. Ce sont autant d'éléments qui peuvent permettre de modifier l'image et d'accompagner le changement d'image du cœur d'agglomération de Saint-Nazaire.

Ces grands projets comme le bassin de plaisance, les Halles ou encore le campus numérique sont fortement soutenus par la CARENE, de par leur envergure, leur ambition et les compétences auxquelles ils sont liés. Il est important de comprendre que lorsque l'on parle du cœur d'agglomération, il ne s'agit pas de quelques rues marchandes de la ville de Saint-Nazaire, entre le Paquebot et le Ruban, mais qu'il s'agit bien de faire sens, de faire corps pour peser à une échelle de territoire plus large, qui englobe des marais à la mer, de la gare jusqu'au front de mer.

Communication

Le Président

Le Conseil communautaire est informé du retrait de M. Jean-Michel Texier du groupe ACDC.

II – Délibérations

Délibération n° 1 – Commission Développement économique et attractivité – Tourisme – Principe de délégation de service public – Approbation d'une convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes pour la passation conjointe d'un contrat relatif à la mise en œuvre des missions de l'office de tourisme intercommunal de la CARENE, l'exploitation des équipements touristiques d'intérêt communautaire, la mise en valeur et la conservation du patrimoine de la Ville de Saint-Nazaire, incluant la gestion de l'Écomusée de Saint-Nazaire – Approbation et autorisation de signer la convention à intervenir entre la CARENE et la Ville de Saint-Nazaire

Jean-Claude Pelleteur

Après la modification des statuts de la CARENE, en septembre 2016 et l'adoption des statuts de la SPL Saint-Nazaire Agglomération Tourisme en décembre, le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur la question du mode de gestion des missions confiées à cette SPL.

La SPL aura trois grandes missions : la promotion du tourisme et la mise en place d'un office de tourisme intercommunal, la gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire, à savoir Escal'Atlantic le sous-marin Espadon et le futur centre de découverte de l'éolien en mer, ainsi que la mise en valeur et la conservation du patrimoine de la Ville de Saint-Nazaire, dont l'Écomusée, pour le compte de la Ville.

Comme le détaillent la délibération et le rapport qui y est joint, il est proposé de constituer un groupement d'autorités concédantes entre la CARENE et la Ville de Saint-Nazaire afin de mettre en place une délégation de service public globale entre les deux collectivités et la SPL. Le contrat de DSP prendra fin le 31 décembre 2021.

Ce pilotage commun des missions confiées permet de répondre à plusieurs enjeux. Tout d'abord, les politiques touristiques et de conservation du patrimoine sont par nature étroitement liées et il est essentiel de conserver des synergies. Ensuite, il est essentiel de conserver une gestion opérationnelle mutualisée et globale au niveau de la SPL, afin de mutualiser les ressources et de faciliter la gestion des ressources humaines au quotidien. Enfin, il faut que ces évolutions juridiques soient neutres pour les clients et les visiteurs, et il est nécessaire de maintenir la possibilité de proposer des packages de visite globaux, ce que permet ce montage juridique.

Il va de soi que chaque collectivité devra pouvoir disposer d'un suivi de l'exploitation des missions confiées et d'un reporting financier précis.

Le recours à la DSP permet aussi à la CARENE et à la Ville de Saint-Nazaire de conserver le contrôle sur les missions confiées tout en laissant une autonomie de gestion au délégataire afin d'atteindre les objectifs fixés.

Pour prendre en compte les obligations de service public qui seront imposées au délégataire, une partie financière sera prévue dans le contrat. La clé de répartition de cette contribution sera de 56 % pour la CARENE et de 44 % pour la Ville de Saint-Nazaire, comme précisé dans la convention de groupement de commandes. Cette clé a été calculée sur la base de l'activité actuelle de SNTP et de l'office de tourisme de Saint-André-des-Eaux et d'une analyse financière des comptes de ces structures.

L'étape suivante sera l'attribution effective du contrat à la SPL, qui sera proposée lors du prochain conseil communautaire, en mars.

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver le principe de la délégation de service public pour la mise en œuvre des missions de l'office de tourisme intercommunal de la CARENE, l'exploitation des équipements touristiques d'intérêt communautaire ainsi que la mise en valeur et la conservation du patrimoine de la Ville de Saint-Nazaire ;
- d'approuver les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, décrites dans le rapport annexé ;
- d'approuver la convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes à conclure entre la CARENE et la Ville de Saint-Nazaire ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive de groupement d'autorités concédantes à créer entre la CARENE et la Ville de Saint-Nazaire.

Jean-Michel Texier (élu MoDem de la CARENE)

« Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs, lors de notre dernier conseil communautaire, le 13 décembre 2016, un grand silence justifiait l'abstention du groupe ACDC sur la création de la SPL, la société publique locale Saint-Nazaire Agglomération Tourisme, une abstention basée sur une position, une « opposition », devrais-je dire, systématique, irréfléchie et dangereuse, dans ce cas, pour notre territoire.

Comme j'ai pu commencer à le faire en conseil municipal de Saint-Nazaire, trois jours plus tard, le 16 décembre, j'imposai par le vote ma vision sur ce projet en faisant voter, contrairement à cette séance, favorablement les élus du groupe Désirs de ville, dont le président du groupe ACDC et sa colistière. En votant favorablement ce projet, je marquai clairement ma position et mon désaccord avec les élus du groupe ACDC en conseil communautaire. Cet acte a marqué le début d'une prise d'indépendance de valeurs et d'idées, et va me permettre de repositionner la vision du groupe Modem de Saint-Nazaire sur notre territoire au sein de cette assemblée.

Notre vision est basée sur le principe qu'un projet doit être défendu quand il est bon, bon pour la collectivité, et peu importe qu'il vienne de gauche ou de droite, pourvu qu'il soit proposé par les uns, débattu par les autres et mis en place ensemble.

C'est pourquoi, ce soir, je vous réaffirme en séance de notre Conseil communautaire, comme j'ai pu le faire en commission « développement économique », tout mon soutien à la création de cette SPL Saint-Nazaire Agglomération Tourisme et ici, au lancement de la délégation de service public et à l'approbation de la convention constitutive.

Contrairement à l'absurdité, mais fréquente, qu'a pu avancer la candidate républicaine aux législatives en conseil municipal de Saint-Nazaire le 27 janvier dernier, nous ne parlons pas de la SPL Pornichet la destination, mais bien de la SPL Saint-Nazaire Agglomération Tourisme. Ce projet est bien stratégique pour notre territoire marque le tournant d'un nouveau positionnement en matière touristique, dont l'ambition est le renforcement d'un axe de développement important. Notre rôle, désormais, est bien de suivre les travaux de cette société, de les impulser et de les dynamiser pour le bien de tous.

En plus de cette création de SPL, la création du GIE, le groupement d'intérêts économiques, avec la SPL Pornichet la Destination, montre la cohésion et l'intelligence de notre territoire à vouloir travailler conjointement, à moindre coût, dans l'intérêt de tous.

J'en finirai pour museler l'aboyeur premier du groupe ACDC, qui brille une fois de plus par son absence : il n'y a pas de jetons de présence supplémentaires sur cette nouvelle structure.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, merci pour votre attention. »

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité (trois abstentions : le groupe ACDC).

Délibération n° 2 – Commission Développement économique et attractivité – École nationale supérieure des Mines – Télécom Atlantique Bretagne Pays-de-la-Loire – Désignation des représentants de la CARENE – Approbation

Franck Hervy

L'école des Mines de Nantes fusionne avec l'école Télécom Bretagne pour devenir IMT Atlantique Bretagne Pays-de-la-Loire, dans le cadre d'un décret qui a été promulgué le 16 novembre dernier.

La composition du futur conseil d'école sera déterminée par un arrêté ministériel en cours de signature. Il sera composé de 34 membres, dont six représentants des collectivités. Nantes Métropole, le Conseil régional des Pays-de-la-Loire et la CARENE étaient membres du conseil d'administration de l'école des Mines de Nantes et seront donc membre du conseil d'école d'IMT Atlantique Bretagne Pays-de-la-Loire.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la désignation de Françoise Lestien, conseillère communautaire, en tant que titulaire, qui était déjà titulaire à l'école des Mines, et de Franck Hervy en tant que suppléant.

La délibération n° 2 est adoptée à la majorité (un avis contraire : le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 3 – Commission Développement économique et attractivité – Commission consultative de suivi de site – Commune de Donges – Dépôt pétrolier du camp de Sem (parc B) – Établissement Seveso seuil haut exploité par la SFDM – Désignation des représentants CARENE – Approbation

Le Président

Depuis 2014, une commission de suivi des sites industriels à risques de Donges avait été mise en place autour de quatre sites : la raffinerie Total, le site de GPL Antargaz et deux dépôts d'hydrocarbures : le parc A et le parc B, au camp de Sem, situé à Donges.

La commission de suivi de site a pour mission de mettre en place un dialogue entre les différentes parties prenantes pour échanger notamment sur les actions menées par les exploitants des installations en vue de prévenir les risques, de suivre l'activité de l'installation classée et de mieux informer le public.

Le dépôt pétrolier du camp de Sem, le parc B, à Donges, établissement Seveso qui est un seuil haut, exploité par la SFDM, doit faire l'objet d'un plan de prévention des risques technologiques dont la prescription par le ministère de la Défense est envisagée en février 2017. Compte tenu de la localisation géographique du parc B et de ses enjeux spécifiques, il a été proposé de l'extraire de la commission globale et de créer une commission spécifique pour celui-ci.

La CARENE doit donc désigner des représentants pour ces cinq prochaines années. Ils seront associés à l'élaboration du futur PPRT spécifique au parc B. Il est proposé de désigner, pour représenter la CARENE au sein de cette instance, Michèle Lemaître, en tant que titulaire, et Louis Ouisse, en tant que suppléant.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité (une abstention : le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 4 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Foncier agricole – Location aux exploitants agricoles – Baux et conventions à conclure – Détermination des tarifs pour l'année 2017 – Approbation et autorisation de signer les baux et conventions avec les exploitants agricoles

Alain Michelot

Il s'agit d'une délibération que le Conseil communautaire prend tous les ans afin de définir les tarifs agricoles. En effet, chaque année, le Conseil communautaire de la CARENE est invité à délibérer pour fixer les tarifs des fermages agricoles. Les barèmes proposés sont ceux que la Chambre d'agriculture préconise au travers de l'application de l'indice national des fermages.

Pour l'année à venir, les tarifs seront en diminution, puisque les indices ont évolué de -0,42 %. Les fermages qui seront demandés aux agriculteurs exploitants des terres appartenant à la CARENE seront donc en légère baisse par rapport aux montants demandés en 2016.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 5 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Plan local d'urbanisme de la commune de Pornichet – Révision allégée n° 1 – Bilan de la concertation préalable et arrêt du projet de révision – Approbation

Alain Michelot

Avant le transfert de la compétence en matière de documents d'urbanisme à la CARENE, la commune de Pornichet a prescrit une procédure de révision allégée portant sur la réduction de périmètre de trois espaces boisés classés. Conformément au code de l'urbanisme, il est aujourd'hui proposé de tirer le bilan de la concertation du public et d'arrêter le projet de révision allégée afin de poursuivre la procédure avec les phases de consultation et d'enquête publique nécessaires en vue de soumettre le dossier à approbation lors d'un prochain conseil communautaire.

Jean-Claude Pelleteur

Le PLU de Pornichet a été élaboré en 2007, révisé en 2010 et modifié à plusieurs reprises depuis 2010. Une procédure de révision allégée a été prescrite par la commune lors d'un conseil municipal le 4 novembre 2015. Or le PLU va être amené à être remplacé par le PLU intercommunal, qui en cours.

La présente révision vise à réduire le périmètre de trois espaces boisés classés. Il y a 86 ha d'espaces boisés à Pornichet, soit 6,5 % du territoire. La commune est donc bien dotée.

Suite au conseil municipal, la commune a lancé la concertation telle qu'elle est prévue, par des affiches et des articles de presse, la publication d'informations sur le site Internet de la commune et la mise à disposition d'un registre du 12 novembre 2015 au 11 janvier 2017, où 21 remarques ont été formulées. Une réunion publique a été organisée le 10 janvier 2017, à laquelle ont participé environ 40 personnes, essentiellement des riverains de ces projets.

S'agissant des objectifs, la révision allégée s'attache à prendre en compte trois enjeux. Il s'agit d'abord de valoriser le patrimoine et le paysage de la commune, notamment parce qu'il pouvait y avoir confusion avec le public, et de mettre en valeur des arbres remarquables inventoriés en privilégiant une logique de protection des arbres et non une logique de zonage. En clair, il y avait des zones qui étaient des espaces boisés classés et dans lesquelles on faisait tout. L'objectif est bien de protéger désormais des arbres remarquables, qui sont identifiés.

Le deuxième enjeu est de privilégier une urbanisation raisonnée, c'est-à-dire d'assurer un équilibre entre renouvellement urbain, besoins en matière de mobilité et valorisation du patrimoine et des paysages de la ville, à travers notamment un projet assez emblématique.

Le troisième enjeu est d'améliorer le cadre de vie des habitants, c'est-à-dire maintenir la nature en ville en créant des espaces publics destinés à améliorer le cadre de vie des Pornichétins, puisque le projet situé derrière l'hôtel de ville permettra cela.

Il y a trois projets. Le premier est situé avenue des Evens. Cette avenue est perpendiculaire à la mairie. L'espace concerné se situe derrière la mairie, entre la mairie et la mer, juste derrière le mini-golf. L'état de conservation des arbres posait question. Or c'est une localisation idéale, entre la mairie et l'océan, qui va permettre de réfléchir à un projet adapté aux besoins des Pornichétins. Un petit parc public sera aménagé juste derrière le golf, entre la mer et la mairie. Le terrain appartient à un propriétaire privé. La mairie a commencé à prendre contact avec lui en 2014. L'État a procédé à une inspection de ce parc et il s'avère que sans intervention sur ce parc, il n'y aurait plus d'espace boisé classé dans vingt ans, parce que tous les arbres auraient disparu. Le projet consiste à diviser cet espace en deux : un programme résidentiel d'environ vingt logements, dont quatre logements locatifs sociaux, avenue des Evens, et une autre partie du terrain, qui sera cédée à la mairie de Pornichet pour l'euro symbolique et qui sera dédiée à la réalisation d'un parc public.

Le deuxième projet concerne l'avenue Léon-Dubas. Il s'agit d'un espace boisé classé qui est situé sur la propriété de la thalasso du Château des Tourelles. Grâce aux fonds de la CARENE, la ville est en train de finir l'esplanade devant le Château des Tourelles, face à la mer. Toute l'avenue Dubas sera rénovée, sur laquelle il y a des problèmes récurrents dans la mesure où il n'y a pas assez de places de parking. La mairie a discuté avec le propriétaire du Château des Tourelles et une solution a été trouvée pour créer une dizaine de places de stationnement sur la propriété privée de ce Château, mais en conservant tous les arbres. Il s'agit de supprimer les petits arbres et de conserver tous les arbres magnifiques.

Le troisième projet concerne la route de Beauchamp, où il s'agit essentiellement de rétablir une sorte d'équité par rapport aux autres propriétaires, parce qu'il y avait eu un découpage qui pénalisait des propriétaires. Le projet est inclus dans la révision de façon à ce que les arbres soient tous protégés, tout en rendant les deux parcelles habitables. La situation redeviendra donc équitable aux autres propriétaires attenants à cette propriété.

La concertation se poursuit. La réunion publique a eu lieu. Une enquête publique sera ouverte à partir du mois de juillet sur ces bases-là.

Pascale Hameau (au nom des élus du groupe Europe écologie – Les Verts de la CARENE)

« Merci, Monsieur Pelleteur. Je vois les efforts que vous avez faits pour présenter ce projet. Mais je tenais quand même à intervenir, au nom des élus écologistes, d'abord pour dire que les espaces boisés classés ont pour objectif la protection ou la création de boisements ou d'espaces verts particulièrement en milieu urbain ou périurbain. Ce classement n'a pas pour mission, en général, de préserver quelques essences rares, mais bien un ensemble d'arbres jugés utiles à la biodiversité et à la qualité de l'air de nos villes. Le classement garantit ainsi leur préservation en bloquant tout projet d'urbanisme sur cette parcelle. Son déclassement signifie donc son ouverture à l'urbanisation, c'est-à-dire que ces espaces deviendront constructibles et ouverts à des aménagements tels que des parkings. C'est ce que vous souhaitez faire ici dans le cadre de trois projets d'aménagement. Trois déclassements d'espaces boisés classés, c'est beaucoup.

À en croire les avis émis lors de la concertation préalable à ces projets, les Pornichétins souhaitent que les espaces naturels et urbains soient préservés et valorisés, et nous les rejoignons sur ces revendications. Est-il nécessaire de déclasser un espace boisé pour y réaliser des places de parking, certes sans coupe d'arbres, nous l'entendons, mais qui obèrent l'avenir de cet espace, puisque quelques places réalisées aujourd'hui sans coupe d'arbres n'empêcheront pas, demain, la coupe de quelques arbres supplémentaires pour un peu plus de places de stationnement ? Ne peut-on régler le problème d'encombrement des véhicules par un stationnement réglementé, par exemple, comme il existe à Saint-Nazaire ? Et doit-on faire payer aux espaces boisés classés le prix de l'incivisme des automobilistes ? Nous pensons que non et que les poumons de nos villes doivent être aujourd'hui encore plus protégés. Nous sortons d'un épisode de pollution de l'air lié en premier lieu, nous le savons tous, au transport routier et à l'abus de l'usage de la voiture individuelle, notamment sur les petites et très petites distances. Nous devrions faire en sorte que cet usage se réduise et le traduire dans nos politiques locales.

Mais effectivement, nous reconnaissons cependant les réponses apportées à la consultation et les efforts de valorisation des arbres maintenus ainsi que la protection ponctuelle des arbres remarquables que vous avez évoquée. C'est pourquoi les élus écologistes ne pourront pas voter pour cette délibération, mais s'abstiendront.

Merci. »

Jean-Claude Pelleteur

Il y a aussi du stationnement réglementé à Pornichet, mais par l'intermédiaire de zones bleues. Le projet du Château des Tourelles peut paraître bizarre : on déclassé des espaces boisés classés pour pouvoir faire des parkings, mais il faut aller sur place et se rendre compte de ce qui a été fait, parce qu'un vrai travail a été réalisé : il y a à Pornichet une conseillère municipale déléguée qui est très attentive à la protection des arbres et qui a fait beaucoup de recommandations, qui ont été suivies.

La délibération n° 5 est adoptée à la majorité (trois avis contraires : le groupe ACDC ; trois abstentions : le groupe EELV et le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 6 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Plan local d'urbanisme de la commune de Donges – Modification n° 5 – Approbation

Alain Michelot

Par délibération du 29 mars 2016, le Conseil communautaire a prescrit la modification n°5 du PLU de Donges afin d'ouvrir partiellement à l'urbanisation la zone 2AUe sur le secteur nord de la RD 100 dit de « Condé » des Six-Croix, destinée à accueillir des activités économiques, en continuité du parc d'activités existant, et correspondant au périmètre de la zone d'aménagement concerté, ZAC des Six-Croix 2.

La présente modification est notamment une réponse aux enjeux de relocalisation d'entreprises, induits par le projet de dévoiement de la voie ferrée Nantes – Le Croisic qui traverse actuellement le site de la raffinerie Total et engendre des problèmes de sécurité, le parc d'activités des Six-Croix 2 devant permettre de répondre aux besoins de relocalisation de ces entreprises.

Le premier temps d'aménagement de la ZAC portera donc sur la partie nord de la RD 100, objet de la présente modification, dont le foncier est entièrement maîtrisé par les collectivités. L'engagement des travaux de viabilisation de ce secteur est prévu en novembre 2017, une fois l'ensemble des autorisations nécessaires obtenues, afin d'être en capacité d'accueillir des entreprises impactées par le projet de contournement dès le début de 2018.

Conformément au Code de l'urbanisme, le dossier a été soumis pour avis aux personnes publiques associées et à enquête publique. À son issue, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Pour tenir compte des remarques du Conseil départemental, seule PPA à avoir assorti son avis d'une réserve sur les modalités d'aménagement de la RD 100, la notice de présentation, l'OAP et l'article 6 du règlement ont été modifiés sans dénaturer la portée juridique.

François Chéneau

Cette ouverture à l'urbanisation des Six-Croix 2 était prévue indépendamment du projet de contournement ferroviaire, mais l'intérêt de cette ouverture à l'urbanisation et son urgence sont d'autant plus importants que le projet de contournement ferroviaire avance et qu'il y a nécessité de relocaliser un certain nombre d'entreprises, qui souhaitent rester à Donges et qui, sans l'opportunité des Six-Croix 2, ne pourraient pas rester près de leur donneur d'ordres principal, la Raffinerie Total. Cette zone présente de toute façon un intérêt parce que c'est la porte est de la zone industrialo-portuaire de la CARENE, et il n'y a pas beaucoup d'autres opportunités de création de zones d'activités. Mais

ce projet devient désormais urgent, parce qu'il faut relocaliser des entreprises, qui sont prêtes à se déplacer sur ce site, qui est bien situé.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité (une abstention : le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 7 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Plan local d'urbanisme de la commune de Besné – Modification n° 4 – Approbation

Alain Michelot

Par délibération du 29 mars 2016, le Conseil Communautaire a prescrit la modification n°4 du PLU de Besné afin d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AUe de la Harrois, destinée à accueillir des activités économiques, en extension du parc d'activités existant, et correspondant au périmètre de la zone d'aménagement concerté de la Harrois, l'objectif étant de conforter ce pôle de proximité en répondant aux besoins de développement d'entreprises existantes ou d'implantation d'entreprises exogènes.

Conformément au Code de l'urbanisme, le dossier a été soumis pour avis aux personnes publiques associées et à enquête publique. À son issue, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Des précisions ont été apportées dans l'évaluation environnementale annexée à la présente délibération afin de répondre à la demande du Conseil départemental concernant la mise en œuvre d'une démarche d'étude pour la sécurisation du carrefour d'entrée nord de Besné et la réalisation éventuelle de travaux d'aménagement en conséquence.

En termes d'engagement opérationnel, la majorité du site étant aujourd'hui propriété de la CARENE et de la commune de Besné, l'objectif est d'être en capacité de mettre à disposition du foncier cessible et d'engager une commercialisation des premiers lots au cours du 1^{er} semestre 2017, une fois l'ensemble des autorisations nécessaires obtenues.

Sylvie Cauchie

Dans ce cas également, il y a une urgence relative à étendre la zone d'activités de la Harrois, dans la mesure où elle accueille des entreprises qui travaillent pour les grands donneurs d'ordres de Saint-Nazaire. Vu la reprise d'activité de ces derniers, il est probable que leur activité va aussi monter en puissance et qu'elles ont un vrai besoin de s'étendre.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité (une abstention : le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 8 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Voirie d'intérêt communautaire – Projet de rénovation et modernisation de la gare de Saint-Nazaire – Transfert de domanialité de la rue Matisse entre les villes de Trignac et Saint-Nazaire et la CARENE – Déclaration d'intérêt communautaire – Engagement d'une procédure de transfert – Approbation

Éric Provost

Dans le cadre de la restructuration de la gare et de sa nouvelle entrée en connexion avec le parking nord, il est apparu opportun de solliciter auprès des communes de Saint-Nazaire et de Trignac le transfert d'une partie de la rue Matisse dans le domaine communautaire. En effet, entre le giratoire d'Herbins et l'entrée dans le parking, la rue se situe à cheval sur les deux communes, et cette voie, dont le trafic est largement impacté par les flux du parking, doit être aménagée en tenant compte de cette fonction particulière.

Il apparaît par ailleurs important que la CARENE bénéficie d'une unité de gestion entre le boulevard de l'Atlantique, la rue Matisse, le parking nord et l'entrée nord de la gare.

Il est donc proposé de déclarer une partie de la rue Matisse d'intérêt communautaire, l'autre section, allant du parking vers Herbins, restant dans le domaine de la Ville de Saint-Nazaire.

Dans le cadre de cette délibération, il est demandé au Conseil communautaire de déclarer d'intérêt communautaire la portion de la rue Matisse reliant le giratoire d'Herbins à l'aménagement du carrefour d'entrée du parking nord de la gare SNCF, tel que désignée en jaune sur le plan annexé à la présente délibération, et d'approuver l'engagement d'une procédure de transfert de cette portion de la rue Matisse dans le domaine communautaire de la CARENE.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 9 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Restructuration du boulevard des Apprentis – Cofinancement entre la CARENE et la société STX France SA – Approbation et autorisation de signer la convention

Éric Provost

Plusieurs délibérations ont déjà été prises concernant ce grand projet d'aménagement du boulevard des Apprentis. Le Bureau a engagé l'opération et le Conseil communautaire a déclaré la voie d'intérêt communautaire. Plus récemment, le Bureau communautaire a adopté une délibération d'autorisation à signer les marchés de travaux. A priori, les offres transmises semblent correspondre aux attentes et les travaux devraient pouvoir être attribués rapidement, ce qui permettra de respecter le calendrier d'engagement et de réalisation des travaux. C'était un élément essentiel, dès le départ, pour ce grand projet de restructuration du boulevard des Apprentis.

La présente délibération porte avant tout sur un aspect financier, puisqu'il s'agit de valider la convention par laquelle la société STX contribuera à hauteur de 2 M€ à cette opération, dont le montant est de l'ordre de 14 M€. La restructuration de la zone industrielle et portuaire vise notamment à améliorer la performance logistique du site et à optimiser au maximum les fonciers utiles au bénéfice direct des espaces travaillés. Cette opération apporte par ailleurs un bénéfice direct à l'entreprise STX en lui permettant d'allonger le très grand portique et d'augmenter ses surfaces de pré-montage. Cet avantage justifie la participation de STX à hauteur de 2 M€, qu'il est demandé au Conseil communautaire d'accepter, de même que d'autoriser le Président à signer la convention financière.

Le Président

Cette délibération est extrêmement importante pour pouvoir livrer l'ouvrage en heure et en temps afin de répondre à la demande d'augmentation de productivité du site industriel et de pouvoir construire l'ensemble des blocs sur le site.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 10 – Commission Habitat – Politique de l'habitat – Logement social – Orientations en matière d'accueil du demandeur, d'attributions et de mutations sur le territoire de la CARENE – Approbation

Jérôme Dholland

Cette délibération est la déclinaison de la loi ALUR, adoptée en 2014, qui dispose que les EPCI ayant adopté un programme local de l'habitat et comprenant sur leur territoire un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville doivent créer une Conférence intercommunale du logement, ce qui a été fait. Celle-ci, sous la co-présidence du Préfet et du Président de la CARENE, a en charge de définir et d'adopter les orientations en matière d'accueil du demandeur, d'attributions et de mutations au sein du parc locatif social sur le territoire de l'agglomération.

Lors de sa réunion du 15 décembre 2016, la Conférence a adopté à l'unanimité le document cadre joint à la présente délibération, qu'il est aujourd'hui demandé au Conseil communautaire d'approuver.

Ce document retranscrit les objectifs sur trois points : en matière d'attribution de logements locatifs sociaux, d'accueil à l'attribution proprement dite, en matière de prise en compte des publics les plus fragiles et en matière de répartition spatiale de ces ménages dans le territoire et au sein du parc de chaque bailleur, sans omettre le rôle des réservataires dans le processus d'attribution.

Le diagnostic sur lequel repose ce document d'orientations a fait apparaître, s'agissant des ménages prioritaires ou en situation précaire, qu'il n'est pas nécessaire de fixer d'objectifs sensiblement différents de ceux déjà intégrés par les communes et les bailleurs. En revanche, le constat est fait d'une concentration des ménages en difficulté dans certains secteurs du territoire. L'orientation qui en découle vise donc une meilleure prise en compte de cette dimension territoriale dans les attributions, en s'appuyant notamment sur un outil d'aide à la décision pour le choix des candidats à un logement, outil qui pourra être utilisé par les commissions d'attributions locales.

La dimension territoriale prend également son sens du fait d'un constat de disparité des pratiques en termes d'accueil et d'information des demandeurs. C'est le fruit de l'histoire et de l'organisation propre à chaque commune ou à chaque bailleur, et les intentions sont indéniablement tournées vers la satisfaction au mieux des demandes. Toutefois, celles-ci se trouvent fragilisées quant à leur adéquation avec le texte de loi et les décrets afférents. L'offre en logements locatifs sociaux s'étoffant de manière répartie sur l'agglomération, les demandeurs doivent pouvoir trouver un logement répondant à leurs besoins, en adéquation avec leurs ressources et leurs attaches géographiques, dès lors que les conditions d'accès sont claires et homogènes.

Les orientations proposées s'attèlent également à traiter des questions restant à améliorer pour des publics en situations spécifiques, notamment les personnes handicapées et les conjoints victimes de violences. Pour ces situations, c'est la poursuite de la dynamique partenariale engagée lors de l'élaboration de ce document qui sera le principal vecteur d'améliorations potentielles. En effet, les orientations déclinées ci-après ne vaudront que par une volonté partagée des acteurs concernés de les rendre tangibles et ce, dans le cadre de la Conférence Intercommunale.

Les orientations déclinées sont donc les suivantes :

- poursuivre la satisfaction des demandes émanant des publics prioritaires ou spécifiques ;
- réduire les inégalités spatiales pour un meilleur équilibre territorial entre quartiers et entre communes. À cet objectif doivent être associées les politiques d'accompagnement social menées et à mener sur l'ensemble du territoire intercommunal par les communes ;
- harmoniser les modalités d'accueil des demandeurs et organiser un accès à une information homogène sur l'ensemble du territoire intercommunal ;
- définir des modalités d'attribution permettant de tendre vers une égalité de traitement des demandeurs.

Enfin, le document indique les outils de suivi et d'évaluation à mettre en place.

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver les orientations en matière d'attribution s'appliquant sur le territoire intercommunal et précisées dans le document cadre annexé à la délibération.

Alain Massé (au nom des élus du groupe Europe écologie – Les Verts de la CARENE)

« Monsieur le Président, chers collègues, les orientations en matière d'attribution des logements sociaux s'appliquant sur le territoire intercommunal qui nous sont proposées par la Conférence intercommunale du logement vont tout à fait dans le sens des objectifs et améliorations à chercher, et que nous soutenons.

Nous souhaitons cependant vous faire part d'un outil qui se développe et qui nous semble à la fois répondre à des attentes et fluidifier les attributions. Il s'agit d'une bourse d'échange des logements sociaux. Après des expériences communales comme à Montreuil et à Grenoble, une telle bourse existe au niveau départemental en Haute-Savoie. L'objectif est de faciliter la mobilité entre les locataires des 38 000 logements sociaux gérés par les plus gros bailleurs HLM du département. C'est sur le site Internet, qui s'appelle « echangeonsnoslogements74.fr », que 5 000 demandeurs de logements sociaux en Haute-Savoie peuvent s'inscrire et diffuser leur demande de changement de logement social, soit pour se rapprocher de leur lieu de travail, soit pour toute autre demande légitime. Une fois celle-ci effectuée,

l'internaute peut contacter le locataire du logement souhaité afin de visiter son appartement et réciproquement. Si les deux locataires arrivent à se mettre d'accord pour échanger leurs logements, ils doivent alors contacter leur bailleur pour connaître la faisabilité et les modalités pratiques de l'échange.

La mise en place d'une telle bourse d'échange sur le territoire de la CARENE nous semble une amélioration à étudier.

Je vous remercie de votre attention. »

Le Président

Cette proposition d'étudier ce dispositif peut être intéressante. En même temps, il y a ici des membres de la commission d'attribution, notamment de Silène, qui connaissent les difficultés qui se présentent et qui sont de deux ordres. Cela ne signifie pas qu'il faille rejeter l'idée. La première difficulté se présente en cas de réhabilitation de quartiers, de résidences entières, comme c'est le cas actuellement à Plaisance, où il est nécessaire de sortir l'ensemble des locataires des bâtiments et pouvoir leur retrouver un logement dans des temps donnés. Il faut donc avoir la maîtrise sur l'évolution du parc et sur ses mobilités. La deuxième difficulté, qui semble ne pas avoir échappé à Alain Massé, est la complexité des montages, notamment des crédits. La CARENE finance des logements sociaux qui peuvent être différents dans la même cage d'escalier. Autrement dit, un logement identique, de même surface, dans le même bâtiment, peut avoir des montants de loyer complètement différents, ce qui est difficilement compréhensible pour l'ensemble des locataires et difficile à expliquer. Ce sont des sujets qu'il faut appréhender et étudier, mais dans des parcs importants, notamment des parcs de la reconstruction, ce sont des sujets qu'il faut manier avec une grande sensibilité.

Silène peut regarder ces sujets, mais Espace Domicile ou les autres bailleurs seront sans doute ouverts pour travailler sur cette question. C'est dans le cadre des commissions qu'il faut étudier cela.

Jérôme Dholland

Les travaux de la Conférence intercommunale du logement se poursuivent avec la signature de nouveaux textes, qui vont décliner les aspects soumis aujourd'hui au vote pour aller vers la convention d'équilibre territorial et vers des accords intercommunaux en matière d'attribution. Toutefois, les textes réglementaires, avec la nouvelle loi « Égalité – citoyenneté », donnent un cadre légèrement modifié. Il est difficile de dire à quelle date exactement ce sujet sera abordé, mais l'idée de la bourse mérite d'être étudiée dans le cadre de ces travaux, qui vont se poursuivre.

Le Président

Les élus qui sont intéressés peuvent aller voir comment cela fonctionne à Grenoble ou éventuellement, comment cela dysfonctionne.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 11 – Commission Habitat – Politique en faveur de l'habitat privé ancien – Plan de prévention des risques technologiques sur la commune de Montoir-de-Bretagne – Convention de financement et d'utilisation des crédits alloués – Approbation et autorisation de signature

Jérôme Dholland

Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sont des outils réglementaires, créés par la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages. Ils ont pour objectif de définir une stratégie locale de maîtrise foncière des terrains, bâtiments et activités exposés à des risques technologiques majeurs sur des sites comportant des installations classées Seveso seuil haut.

Le PPRT des sociétés Elengy, Idea Services vrac et Yara France a été approuvé par arrêté préfectoral du 30 septembre 2015.

L'objet de la délibération est d'autoriser le Président à signer la convention de financement des travaux de réduction de la vulnérabilité prescrits par le PPRT aux personnes physiques, propriétaires d'habitation. 117 logements seraient concernés par des prescriptions de travaux liées au PPRT de Montoir. Les travaux à réaliser portent essentiellement sur le confinement d'une pièce dans l'habitation.

La convention objet de la présente délibération est conclue entre l'État, la Région, le Département, la CARENE et la société Yara France et a pour objet de préciser les modalités financières du dispositif (financements, gestion, utilisation des crédits). Les collectivités sont tenues de participer à hauteur de 25 % à due proportion de la contribution économique territoriale dont elles bénéficient. L'entreprise Yara France, a accepté, au-delà des 25 % lui incombant, de prendre 10 % supplémentaires à sa charge. Avec les 40 % de crédits d'impôts, ceci porte le plan de financement à 100 %. La CARENE, au titre de sa compétence en matière d'amélioration de l'habitat, assurera le suivi, l'animation et l'accompagnement des particuliers, intégrant notamment la question du diagnostic et de l'évaluation des travaux, confiés à une expertise externe.

Dans ce cadre et à la demande de la commune de Montoir, il est prévu un dispositif d'avance de fonds pour les ménages modestes, de sorte qu'ils n'aient pas à avancer le coût des travaux. Pour sa part, la commune envisage une prise en charge des frais des prêts relais pour les autres ménages.

Le montant estimatif prévisionnel maximal des travaux réalisés dans le cadre du PPRT de Montoir-de-Bretagne est de 600 000 €. Pour la période des trois ans du dispositif d'accompagnement. L'estimation est de 360 000 € sur la base des coûts moyens de travaux, ce qui entraînerait une dépense de 102 900 € pour la CARENE. Ce montant est inclus dans le budget prévisionnel inscrit au titre du projet d'agglomération sur le volet « amélioration de l'habitat » et ne constitue pas une dépense d'investissement nouvelle pour la CARENE.

Il est demandé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré, d'autoriser le Président à signer la convention jointe en annexe et de désigner Jérôme Dholland, Vice-président en charge de la politique de l'habitat privé ancien, pour présider le comité de pilotage.

Michèle Lemaître

La commune de Montoir a travaillé ce dossier de façon à ce qu'aucune famille n'ait à avancer de fonds, en insistant auprès de toutes les instances pour que les 117 familles concernées bénéficient des mêmes possibilités financières, que la totalité des frais soient pris en charge et qu'aucune d'elles n'ait à faire l'avance de fonds qui sont rendus obligatoires par le PPRT pour des travaux que les familles n'ont en aucun cas choisis.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 12 – Commission Habitat – Politique en faveur de l'habitat privé ancien – Plan d'action en faveur des copropriétés – Adaptations au règlement des aides financières issues de la délibération du 26 mars 2013 modifiée par la délibération du 2 février 2016

Alain Manara

Dans le cadre du plan d'action en faveur des copropriétés, un certain nombre d'aides collectives aux copropriétés du centre-ville de Saint-Nazaire pour la réalisation de diagnostics et de travaux ont été votées le 2 février 2016. La présente délibération ne modifie ni le principe ni le fond de cette délibération. Elle vise à préciser le règlement voté en 2016 afin de mieux encadrer le montant des subventions allouées et garantir ainsi une utilisation optimale des deniers publics, en indiquant de manière plus explicite le montant plafond des diagnostics et des travaux subventionnables.

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver les modifications du règlement des aides aux copropriétés.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 13 – Commission Habitat – Association Oloma (Observatoire du logement de la métropole atlantique) – Adhésion 2017 – Approbation et autorisation de versement d'une cotisation

Jérôme Dholland

Cette délibération concerne le versement d'une cotisation à l'association Oloma. Elle s'inscrit dans le cadre du PLH et plus particulièrement, dans son volet « observatoire de l'habitat ».

La CARENE dispose d'éléments au travers d'outils et de données accessibles. En revanche, certaines données relatives aux logements vendus sont difficilement abordables. L'association Oloma, qui a été créée par la Fédération des promoteurs et constructeurs et dont l'objet est la création, la gestion et l'animation d'un observatoire des marchés immobiliers, peut apporter des éléments de données de ce type.

Outre la production de données, l'association intervient dans une à deux réunions annuelles pour apporter des éléments plus fins au niveau local de la CARENE ou du bassin d'emploi auprès des élus et des techniciens de l'agglomération et auprès des professionnels. Ainsi, en 2016, l'Oloma est intervenue dans le cadre des Rencontres de l'immobilier organisées par l'ADDRN. L'association y présentait les données d'évolution du marché immobilier au niveau local. Un constat de reprise immobilière sur le territoire a ainsi pu être partagé.

Le nouveau contexte actuel incite la CARENE à être très attentive pour tenter de répondre au mieux aux besoins en logements de l'agglomération. Les données recueillies auprès de cet observatoire devraient donc, cette année encore, être utiles pour enrichir et affiner les expertises de la direction de l'habitat.

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver le versement d'une cotisation de 3 200 €.

La délibération n° 13 est adoptée à la majorité (1 avis contraire : le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 14 – Politique de la ville – Politique de la ville – Projet de rénovation urbaine Ville-Ouest à Saint-Nazaire et Certé à Trignac – Approbation et autorisation de signer l'avenant à la convention de rénovation urbaine 2007-2012

Françoise Lestien

Le Conseil communautaire a déjà approuvé les principes contenus dans cette délibération lors de sa séance du 29 mars 2016. Cependant, l'État a amené de nouvelles indications après cette délibération. C'est purement technique, mais au regard de ces modifications, il est nécessaire, aujourd'hui, de présenter au Conseil cette nouvelle version, qui annule et remplace l'avenant technique approuvé le 29 mars 2016. Ce nouvel avenant a toujours pour objet d'acter le transfert des trois contreparties dédiées initialement à Foncière Logement au profit des opérateurs Coop Logis et Espacil sur deux parcelles à Saint-Nazaire et une parcelle à Trignac, sur les sites en renouvellement urbain.

Les modifications sont les suivantes :

- remplacement de la dénomination de l'avenant, qui était celle d'« avenant technique n° 1 », par celle d'« avenant n° 4 » ;
- intégration des articles de la convention financière initiale non modifiés dans le corps de texte de l'avenant.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 15 – Commission Grands services publics – Gestion des déchets – Traitement des déchets et assimilés – Principe de délégation de service public – Approbation et autorisation de signer une convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes pour la passation conjointe d'un contrat relatif à l'exploitation du centre de traitement des déchets de Couëron

François Chéneau

Par délibération du 13 décembre 2016, le Conseil communautaire a déjà approuvé le principe de la délégation de service public pour assurer l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets de Couëron ainsi que les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire.

Ce même jour, le Conseil communautaire a approuvé une convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes entre Nantes Métropole, la CARENE et le Syndicat mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA), qui prévoyait de passer conjointement une convention de délégation de service public relative à l'exploitation de ce centre de traitement et de valorisation des déchets (CTVD) de Couëron.

Or depuis cette approbation, le contexte a changé. En effet, le SMCNA a finalement fait le choix de ne pas adhérer à ce groupement d'autorités concédantes et en a informé Nantes Métropole et la CARENE le 12 janvier 2017.

En conséquence, le Conseil métropolitain de Nantes Métropole et le Conseil communautaire de la CARENE sont tenus de délibérer à nouveau afin d'approuver le principe de la délégation de service public pour assurer l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets de Couëron, ainsi que les nouvelles caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire.

Il est inutile de rappeler les principes de participation au groupement des autorités concédantes, les missions confiées au futur délégataire et le contenu du projet de convention restent inchangés, car ils sont identiques à ceux qui avaient déjà partagés lors de la séance du Conseil communautaire du 13 décembre 2016.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 16 – Commission Grands services publics – Transports – Modernisation et extension de la gare de Saint-Nazaire – Extension de la passerelle de franchissement des voies ferrées – Accès au parking Gare nord – Tarification du parking Gare nord – Approbation

Jean-Jacques Lumeau

Il s'agit, dans le cadre du projet de réaménagement de la gare et plus particulièrement, de son parking nord, qui sera desservi par la passerelle permettant donc une accessibilité directe de celle-ci depuis ce parking, de statuer sur sa réglementation. Cette réglementation se veut au profit des utilisateurs du train, puisque que l'on constate aujourd'hui que ce parking est déjà saturé, tôt le matin. Le but de la réglementation est de garantir un usage de ce parking pour les utilisateurs du train à quelque heure de la journée.

La réglementation s'appuie sur celle faite par la Ville de Saint-Nazaire, assortie de quelques particularités :

- une période de gratuité d'une heure qui permet la dépose minute et la reprise quart d'heure ;
- une gratuité, puisque le parking ne sera pas réglementé, de 19 h à 9 h le matin ;
- le tarif horaire suivant : 0,10 € par tranche de cinq minutes au-delà de la première heure, mais pour quelqu'un qui utiliserait ce parking vingt-quatre heures, une tarification qui s'arrête à 5 €/jour et 20 €/semaine, s'agissant de vingt-quatre heures glissantes : si l'on arrive à 15 h sur le parking, on ne paiera que 5 € jusqu'à 15 h la journée suivante, et le principe est le même pour la semaine ;
- des abonnements proposés à ceux qui utilisent le train de manière régulière, quelle que soit la typologie de l'abonnement, de manière similaire au parking Sernam, qui est situé au sud de la gare : 16 €/mois ou 160 €/an ;

- les abonnements classiques de la ville de Saint-Nazaire : 35 € mensuels ou 350 € annuels.

L'objectif est de pouvoir garantir une accessibilité à ce parking quelle que soit l'heure de la journée à laquelle on serait susceptible de l'utiliser.

Patrice Bulting

« Merci, Monsieur le Président. Je serai bref. Je m'abstiendrai sur cette délibération car cette orientation a fait l'objet d'un débat controversé dans le cadre de la commission qui travaille sur le PDU. Les réserves formulées portaient essentiellement sur le risque que le transport par rail ne soit plus privilégié pour certains trajets courts en distance mais en temporalité longue. Je pense particulièrement à ceux qui se rendent à Nantes tous les jours. Je m'attendais naturellement à ce que le débat se poursuive. Je suis donc un peu surpris et je m'abstiendrai. »

Le Président

La problématique de l'accès au train, aujourd'hui, est que la SNCF retire des trains un quart d'heure avant qu'ils ne partent et est dans une logique de concentrer les trains entre 7 h 42, 8 h 05, etc., qui se confondent, ce qui crée des conditions peu agréables pour celles et ceux qui prennent ce train quotidiennement, que ce soit dans le sens Saint-Nazaire – Nantes ou Nantes – Saint-Nazaire. Le Président du Département partage l'idée que la Région doit regarder ce sujet droit dans les yeux. Il ne s'agit pas de la question du changement des horaires et du cadencement des trains, mais d'un sérieux souci de qualité de ce transport quotidien entre Nantes et Saint-Nazaire ou entre Saint-Nazaire et Nantes.

Sabine Mahé (au nom du groupe des élus communistes et républicains de la CARENE)

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, c'est avec une entière satisfaction que nous voyons démarrer les travaux de modernisation de la gare et de l'extension de la passerelle offrant un accès au parking nord. Ce projet apportera plus de confort aux usagers et permettra surtout un accueil digne pour les personnes à mobilité réduite.

Par contre, le choix de la mise en place d'une tarification pour ce parking nord nous interroge. Parce qu'il sert au co-voiturage, il permet de partager les frais de transport et de réduire le nombre de voitures sur les routes. Le coût du billet de train + coût du parking ne va-t-il pas inciter le stationnement sauvage ou l'utilisation des parkings des magasins, comme cela a pu se faire ? Les usagers des trains ne vont-ils pas se tourner vers les gares de Montoir, Pornichet ou Savenay ? Le temps de stationnement des voitures près des gares doit-il être géré de la même manière que celui des centres-ville ?

Oui, ce parking est déjà saturé, mais la tarification n'est pas la solution à la saturation. Il est plus intéressant de développer des solutions de transport en commun.

Par conséquent, notre groupe ne votera pas cette délibération. »

Gauthier Bouchet (représentant du rassemblement Bleu marine à la CARENE)

« Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération concernant la modernisation de notre gare ferroviaire, la gare ferroviaire de Saint-Nazaire, me permettra de préciser la position de ma formation sur ce sujet, au-delà de la question du stationnement.

Bien sûr, les rapports que nous votons régulièrement depuis à peu près trois ans, que cela soit au Conseil municipal de Saint-Nazaire ou au Conseil de la CARENE, suscitent, et c'est bien normal, des votes unanimes. Et Monsieur le Président, vous disiez il y a plusieurs mois – je n'ai pas le verbatim exact, mais je donne l'idée, en gros – que notre gare n'était pas au niveau. D'importants aménagements doivent en effet être entrepris pour moderniser notre gare et la mettre au niveau véritable qui est celui attendu pour un équipement de sous-préfecture : escalator, meilleure accessibilité PMR, etc. Chacun peut faire l'observation d'un manque, tant de services que d'animations, dans la gare et dans son quartier.

Une seule buvette, un kiosque à journaux, pas de distributeur de billets ni d'agence bancaire proche, pas de système de rechargement électrique pour téléphone et ordinateur, pas de consigne à bagage ni de caddies, et un service de location de vélos proche mais qui est certainement un peu mal indiqué.

À cette modernisation de notre gare s'ajoute par ailleurs celle de ses abords. À ce titre, la végétalisation attendue, et même le fleurissement de l'entrée de ville, à la place du gazon artificiel, loin d'être anodins, correspondent à un besoin attendu d'une majorité. C'est le meilleur moyen de rendre cette entrée moins raide. Nous en avons d'ailleurs eu une confirmation, il y a une heure de cela, quand le Conseil de développement de la CARENE a mentionné ce verdissement de notre entrée de ville.

La modernisation de notre gare passe également par sa sécurisation. Mais je ne reviendrai pas en détail sur ce dernier point, d'une part parce que la position du Front national est connue sur ce sujet : elle passe notamment par la vidéo-surveillance, et d'autre part, Monsieur le Président, parce que votre municipalité a annoncé, je pense que c'était en juin 2015, la mise en place expérimentale d'une vidéo-surveillance, notamment au niveau de la gare. C'est ce qu'il faut faire, même si c'est tout à fait insuffisant. Que l'on songe à des communes limitrophes, Trignac et Pornichet, qui ne sont pas forcément des modèles politiques, mais où les caméras sont jusqu'à 60 fois plus nombreuses, à population égale.

Un dernier axe de cette modernisation ne consisterait-il pas enfin en un travail de fond sur la place des mobilités douces en général et du vélo en particulier, dans notre gare et son quartier ? La gare de Saint-Nazaire est l'un des principaux points d'entrée et de sortie pour les randonneurs à vélo qui souhaiteraient parcourir les bords de la Loire. Cependant, l'accès actuel au train se fait encore par des escaliers, qui, bien sûr, découragent l'usage du vélo. Ensuite, comparativement à la majorité des autres gares sur le parcours de la Loire à vélo, celle de Saint-Nazaire figure parmi les moins bien pourvues en termes d'information sur les itinéraires de véloroutes. Cela devrait donc être amélioré, au service de notre éco-mobilité. Par ailleurs, la capacité actuelle des abris vélos est obsolète. Ils saturent d'ores et déjà et certains, depuis plusieurs mois ou plusieurs années. Il nous paraît à ce titre nécessaire d'augmenter leur capacité. Il faudrait également prévoir pour ceux qui, non abonnés, voudraient s'en servir à l'occasion.

Et de manière générale, qu'il s'agisse de piétons, d'automobilistes ou de cyclistes, veillons à rendre la gare plus accueillante. Les facilités aujourd'hui proposées pour la dépose minute et la gratuité de stationnement en soirée y contribueront certainement. Ce sont de bonnes mesures, mais l'on peut aller au-delà. Concernant par exemple les cyclistes, nous pouvons améliorer l'information disponible sur les itinéraires de randonnée et les moyens d'y accéder. Ce ne serait peut-être pas inutile non plus, si nous voulons vraiment être une ville touristique, une agglomération de tourisme, qu'il y ait pour la clientèle étrangère, et notamment anglaise, une information en langue anglaise. Non pas que je sois un anglophone invétéré, mais cela pourrait être utile.

Sans surprise, je voterai en faveur de cette délibération. Tout le monde le fera, je pense, d'ailleurs. Et dans le même temps, nous améliorons aujourd'hui la gare de la ville centre de notre agglomération avec comme perspective qu'elle soit enfin l'équipement qu'elle mérite d'être, l'équipement central qu'elle mérite d'être. Oui, mais je ne voudrais pas que l'on rénove aujourd'hui pour qu'il soit dit, demain : "Tout ça pour ça ?" Tout ça pour une gare moins bien desservie, notamment. À ce titre, le Front national fait l'observation qu'au prétexte d'une simplification du réseau ferroviaire régional et de sa lisibilité, le cadencement des trains entre Nantes et Saint-Nazaire sera réduit à compter du 2 juillet prochain : 36 trains quotidiennement à l'arrêt à Saint-Nazaire contre 44 aujourd'hui. La casse est limitée, en ce sens que ces réductions, nous a-t-on assuré à la SNCF, ne concerneraient pas les horaires de pointe. Mais la casse existe. Cette révision du cadencement ferroviaire entre Nantes et Saint-Nazaire aura forcément des conséquences pour ceux qui dépendent du train dans nos deux agglomérations.

Conséquemment, même si ce n'est pas forcément prévu dans le cadre de nos débats, je pense, j'aimerais connaître, Monsieur le Président, quelle est votre position personnelle sur cette réduction de notre desserte ferroviaire qui concernera, dès le prochain semestre, la commune de Saint-Nazaire. Merci par avance pour votre réponse. »

Alain Massé (au nom des élus du groupe Europe écologie – Les Verts de la CARENE)

« Monsieur le Président, chers collègues, l'aménagement définitif du parking nord de la gare et l'extension de la passerelle sont de bonnes nouvelles pour tous, en particulier pour les habitants des communes extérieures à Saint-Nazaire qui souhaitent prendre le train ou les lignes STRAN. La mise en place d'une réglementation nous paraît incontournable pour garantir la fluidité d'utilisation de cet ouvrage. Une tarification spéciale est bien prévue pour les abonnés de la STRAN et de la SNCF, mais rien ne semble prévu pour les usagers ponctuels du train. Un tarif réduit voire la gratuité, couplés avec un billet du train ou Métrocéane permettrait à ces usagers, en particulier ceux qui sont les moins bien desservis par les lignes de la STRAN, de ne pas subir de pénalité supplémentaire. Avec un peu d'imagination, un tel couplage doit être possible, à l'image de ce qui existe à Nantes et dans d'autres villes pour les parkings liés au tram.

Forts de ces remarques, d'autres remarques ayant déjà été évoquées, nous nous abstenons sur cette délibération.

Je vous remercie. »

Le Président

Le rapporteur de la délibération est invité à donner des éléments de réponse.

Jean-Jacques Lumeau

M. Bulting a dit que la question avait fait débat. Certes, dans ce groupe du comité du pilotage du PDU, la question a fait débat. Mais parmi les élus du comité deux étaient réservés sur le sujet : M. Bulting et Mme Hameau. Majoritairement, il y avait quand même l'idée d'aller vers une réglementation. Le débat a également eu lieu lors d'une réunion des Vice-présidents. Des éléments de réponse ont été apportés et il y a même eu des inflexions. Cela ne révisera sans doute pas le vote annoncé, mais le débat a eu lieu, et c'est aussi un acte démocratique que cette réunion des Vice-présidents. C'est après ce débat que la délibération est présentée au Conseil communautaire.

On pourrait laisser penser que la réglementation inciterait les automobilistes à ne plus venir stationner en pied de gare et à prendre leur voiture pour aller à Nantes. C'est un argument que l'on peut entendre, mais qui peut être difficile à comprendre, puisque le tarif de stationnement à Nantes serait celui proposé à la journée : pour stationner en centre-ville de Nantes, le coût avoisine les 4 € de l'heure, quand le parking de la gare nord sera, lui, tarifé à 5 € la journée.

Évidemment, c'est une proposition qui peut interpeller, mais quand les gens verront que quelle que soit l'heure à laquelle ils se présenteront sur ce parking, il y aura de la place disponible, c'est ce qui sera retenu. C'est d'ailleurs ce qui avait justifié la mise en place du stationnement réglementé à Saint-Nazaire et c'est aussi ce qui a justifié des zones en extension sur la ville de Saint-Nazaire. C'est le cas du quartier de Saint-Marc, où, pour permettre une accessibilité au centre bourg à toute heure de la journée, M. Bulting était demandeur d'une réglementation de stationnement.

Par ailleurs, Mme Hameau, également représentante du groupe Europe écologie – Les Verts, a demandé à la Ville de Pornichet, plutôt que de déclasser un espace vert, de réglementer le stationnement. On voit bien que sur ce sujet-là, selon l'endroit où cela se situe, les réponses peuvent éventuellement être différentes.

Pour répondre à Madame Mahé, il y a un élément qui peut-être travailler à cette mobilité globale, puisque ce parking, quand la billettique de la STRAN sera mise en place, permettra à tout abonné du réseau de transports publics de bénéficier d'une gratuité de stationnement, ce qui est aussi un encouragement à être vertueux au sein de la CARENE et de bénéficier d'un avantage, quand on aura à prendre le train de manière ponctuelle. En effet, pour ceux qui sont en capacité de présenter un abonnement SNCF, de quelque nature soit-il, la tarification pour bénéficier de ce parking sans aucune contrainte horaire est de 16 € mensuels. Ce sont plutôt ces usagers-là qui utiliseront pleinement ce parking et pour ceux qui l'utiliseront de manière plus irrégulière, la tarification sera de 5 € la journée.

Concernant la problématique, exposée par le Front national, du travail sur le cadencement des TER, c'est un sujet qui apparaît aujourd'hui, mais qui est en discussion depuis longtemps, puisqu'il était même en débat dans la précédente majorité régionale. Le but, puisque les budgets de toutes les collectivités sont, somme toute, assez contraints, était de faire bénéficier de manière homogène de dessertes ferroviaires sur le territoire régional, de regarder comment, à budget constant, l'on pouvait travailler des redéploiements. Si l'on regarde de manière faciale ce sujet-là, on a l'impression qu'il y a une diminution de trains. C'est d'ailleurs plus qu'une impression, c'est une réalité : il y a moins d'allers et retours. Mais le constat a été fait que les allers et retours n'étaient pas forcément bien étalés dans la journée et qu'à certaines heures, prendre le train pour aller à Nantes, c'était aussi un engagement à prendre sa voiture, parce qu'à certains moments, il y avait des creux de deux heures sans train. La remise à plat de ce cadencement permet d'avoir des TER plus régulièrement sur toute la journée.

La question n'est pas définitivement tranchée, mais des discussions sont également en cours pour faire que les TGV qui ne sont pas complets entre Nantes et Saint-Nazaire ou Saint-Nazaire et Nantes puissent être accessibles à tout abonné de la SNCF. Ce n'est pas acté aujourd'hui, mais c'est une façon, peut-être, de maintenir un nombre de trains supérieur à celui des TER. Aujourd'hui, quelqu'un qui monterait dans un TGV avec un abonnement TER, pour quelque raison que ce soit, parce que le TER, par exemple, a été supprimé, comme David Samzun en a cité un exemple concret récemment, peut se voir verbalisé pour un montant de 75 €, ce qui est quand même un peu aberrant.

Voilà en tout cas pourquoi le cadencement a été revu : c'était pour permettre un meilleur équilibre des TER sur l'entièreté du réseau régional.

Le Président

Puisqu'il est question de la SNCF, suite à des interventions au Conseil municipal de La Baule ou au Conseil communautaire de Cap Atlantique, j'ai interpellé, par la presse locale, sur le risque qui avait été évoqué que les TGV n'aillent plus jusqu'au Croisic et donc, s'arrêtent à Nantes. Après un échange avec Yves Métaireau, qui s'engageait comme moi à se mettre vent debout contre une telle décision, qui n'aurait aucun sens, tant en termes de développement économique que d'attractivité touristique, nous avons eu la confirmation de M. Pepy, le directeur de la SNCF, qu'en aucun cas il n'était prévu d'arrêter la circulation des TGV entre la gare du Croisic et celle de Nantes. Il s'agit donc, là encore, d'une rumeur, pour ne pas dire une fausse information.

La délibération n° 16 est adoptée à la majorité (huit avis contraires : le groupe des élus communistes et républicains, J. Jouand, R. Bernard et quatre abstentions : le groupe EÉLV, P. Bulging et JM. Nicollet)

Délibération n° 17 – Commission Transition écologique et énergétique – Rapport sur la situation de la CARENE en matière de développement durable – Présentation

Pascale Hameau

Ce rapport porte sur l'année 2016, mais certains chiffres de l'année n'étant pas disponibles, ce sont ceux de l'année 2015 qui sont cités, ou ceux non définitifs de l'année 2016.

Du point de vue légal, ce rapport est imposé par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et est obligatoire pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants. Il doit présenter le bilan des politiques, des programmes et des actions publiques en matière de développement durable et une analyse des processus de gouvernance pour leur mise en œuvre.

Le rapport a pour objectif de répondre à cinq finalités du développement durable :

- lutter contre le changement climatique via un « plan climat », qui, cette année, passe du PCET, « plan climat – énergie territorial » à un PCAET, qui comprend un nouveau volet relatif à la qualité de l'air ;
- préserver les ressources pour les générations futures ;
- concevoir un développement social, équilibré et solidaire du territoire ;

- améliorer la qualité de vie de tous les habitants de l'agglomération ;
- promouvoir un développement économique multiple et durable.

Le rapport décrit également les efforts d'exemplarité de la CARENE. Il comprend aussi des indicateurs pour un suivi régulier, des focus sur des actions emblématiques pour chaque thématique et une rubrique « aller plus loin » pour informer des perspectives futures.

➤ Lutte contre le changement climatique

La CARENE a pour programme :

- l'articulation avec le plan local d'urbanisme intercommunal du plan de déplacements urbains, qui est également en révision ;
- la maîtrise des consommations d'énergie. Pour cela, la CARENE a mis en place un outil de télé-relève, qui a permis de baisser ses consommations, et a procédé à des opérations de rénovation exemplaires ;
- le développement des énergies renouvelables, avec un projet qui a démarré dès 2016 ;
- le développement des *smart grids*, à travers le projet Smile. Il s'agit des réseaux énergétiques intelligents qui permettront d'intégrer plus facilement la production d'énergies renouvelables sur le territoire ;
- la rénovation de l'habitat, avec la rénovation de copropriétés et l'aide aux habitants pour la rénovation par la plateforme « Écorénove » ;
- le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture, avec une enquête auprès des ménages sur leurs modes de déplacement, la révision du PDU, le schéma directeur vélo et la rénovation de la gare.

➤ Préserver les ressources pour les générations futures

Pour préserver la biodiversité, la CARENE a eu un programme de valorisation de la jussie, qui est actuellement expérimenté à l'usine de Cordemais, et a eu des retours sur des aménagements exemplaires. La CARENE a également préservé la ressource en eau et procédé à la réduction et à la valorisation des déchets, à travers une nouvelle convention avec Nantes Métropole. Elle s'est également efforcée de maîtriser les risques naturels avec plusieurs plans : le PPRL, plan de prévention des risques littoraux, le PAPI, plan d'action et de prévention des inondations, et la digue de Méan, dont la construction est terminée. Une recyclerie a par ailleurs été ouverte en 2016. Elle a pour objet de valoriser ou de transformer des déchets.

➤ Concevoir un développement social, équilibré et solidaire du territoire

Pour répondre à cet objectif, la CARENE a un contrat de ville qui doit promouvoir le développement social et surtout, équilibré, entre les différents quartiers de la ville et de l'agglomération, un volet relatif à l'insertion professionnelle, avec le PLIE, la lutte contre la fracture numérique, la relation avec les entreprises et les structures d'insertion par l'activité économique. Une conférence permanente pour l'emploi a notamment été organisée en 2016, et des ateliers du changement ont été mis en place par le PLIE cette même année. Enfin, un dernier volet porte sur la commande publique, qui a une sorte de charte du développement durable.

➤ Améliorer la qualité de vie de tous les habitants de l'agglomération

Pour améliorer la qualité de vie de tous les habitants, la CARENE développe plusieurs atouts :

- une nouvelle piscine, mais également plusieurs piscines dans l'agglomération, avec une offre accessible et en développement ;
- l'aménagement du littoral, avec la promenade jusqu'à Pornichet ;
- le VIP, que la CARENE a toujours en délégation de service public, avec une programmation riche, et qui rencontre toujours plus de succès : le nombre d'entrées ne cesse d'augmenter d'année en année. Les chiffres figurent dans le rapport ;

– le travail du Conseil de développement réalisé en 2016 sur l'habitat dense dans le cadre du SCoT et sur le thème « habiter et vieillir au sein de la CARENE ». L'approche sensible et participative des travaux du Conseil de développement fait l'objet d'un focus dans la présentation.

➤ Promouvoir un développement économique multiple et durable

Dans ce cadre, la CARENE a en cours le management des zones d'activités et des démarches « plan climat », avec des actions qui se sont déjà déroulées en 2016, mais ces « plans climat » dans les zones d'activités se développent, en particulier avec un nouveau « plan climat » pour la zone des Six-Croix. Un deuxième projet est en cours : un projet d'écologie industrielle et territoriale. C'est un gros projet, sur lequel des groupes de travail étudient entre autres la possibilité d'un réseau de chaleur. Il s'agit de circuits d'économie circulaire : les entreprises produisent de la chaleur « fatale », ainsi désignée parce que cette chaleur est perdue dans leurs processus industriels, qui pourrait être récupérée par d'autres entreprises pour leur propre chauffage. Un focus est également porté sur la *Digital Week*, qui a eu lieu en 2016 pour la première fois à Saint-Nazaire, aux côtés de Nantes Métropole.

La CARENE est une collectivité qui se veut exemplaire. Pour cela, la politique de ressources humaines a à cœur de pratiquer l'insertion, avec des contrats d'avenir et des contrats d'apprentissage. Elle se veut aussi exemplaire en termes de suivi des consommations d'énergie, et les bâtiments de la CARENE ont moins consommé en électricité et en eau. Elle mène aussi une politique de sensibilisation à toutes les questions de développement durable, avec des animations durant la semaine du développement durable, qui se déroule la première semaine de juin, avec aussi cette première de la Biennale de la transition écologique, qui a eu lieu en octobre 2016, à travers également une semaine pour la qualité de vie au travail, où des ateliers ont été réalisés pour les agents de la CARENE et enfin, la réalisation de vidéos qui sont sur le site Internet de la CARENE et qui portent sur les acteurs du développement durable sur le territoire.

Marie-Christine Delahaie (au nom du groupe des élus communistes et républicains de la CARENE)

« Monsieur le Président, mes chers collègues, à l'occasion de ce rapport, je voudrais souligner quelques points qui me semblent importants.

L'an dernier, à l'occasion de ce rapport et de l'examen de la convention avec l'Ademe, deux enjeux forts étaient soulignés : la limitation des gaz à effet de serre et la maîtrise de la consommation d'énergie. Ces deux enjeux concernent directement notre agglomération, qui peut apporter sa contribution dans deux domaines majeurs : les déplacements liés avec les transports en commun et l'habitat ancien, gros consommateur d'énergie. Dans ces deux domaines, qui sont de la compétence de la CARENE, nous avons les moyens d'agir.

Tout d'abord, les transports en commun. Nous avons bien progressé dans ce domaine, mais il reste encore à faire. Le prolongement d'héliYce à Montoir en 2017 est une bonne chose. Nous savons que la majorité des déplacements se font pour aller au travail. La desserte des grands secteurs d'emploi est donc pour nous une priorité, d'autant plus que nous avons les moyens financiers de nos ambitions et des marges de manœuvre non négligeables avec le versement transport, dont le taux de 1,5 % peut augmenter si nous le décidons.

Ensuite, dans le domaine de l'habitat, compétence de l'agglomération, les besoins de rénovation énergétique sont importants. Il convient de saluer, comme le fait le rapport, les politiques engagées sur les copropriétés de la reconstruction en centre-ville de Saint-Nazaire. Mais cette démarche peut aussi se développer sur d'autres communes de la CARENE où le patrimoine locatif ancien est aussi concerné. Je pense par exemple aux logements de la rue d'Aunis et de la rue Guy-Môquet, à Montoir, datant des années 1975. Ces habitations avaient permis de reloger les Montoirins qui vivaient dans les baraques de la reconstruction des cités provisoires du Tillou, de la Ramée et du Bas-Trégonneau. Ceci vaut sans doute pour d'autres communes de notre territoire.

Je vous remercie de votre attention.

Il est pris acte de la communication du rapport.

Délibération n° 18 – Commission Finances – Finances – Rapport d'orientations budgétaires 2017

Marie-Anne Halgand

Il convient en premier lieu de remercier les services de la CARENE ainsi que Martin Arnout, qui a collaboré à l'élaboration de ce rapport d'orientations budgétaires.

Cette présentation s'inspire de celle qui a été faite au Conseil municipal de Saint-Nazaire, qui était très claire et compréhensible pour tous.

Elle commencera par le contexte financier dans le cadre duquel sera préparé le budget 2017, et plus particulièrement, les mesures nationales de la loi de finances 2017. Suivra un point d'étape sur la réalisation du projet d'agglomération, à travers une vision des projets inscrits à l'agenda 2016 qui ont été réalisés puis à travers une projection sur ceux prévus en 2017. Enfin, les conditions financières dans lesquelles le projet d'agglomération sera réalisé seront présentées, en donnant une vision des finances de la CARENE à l'horizon de 2021.

➤ Mesures nationales

S'agissant des mesures nationales qui auront des effets sur les budgets locaux, pour la quatrième année consécutive, la loi de finances s'inscrit dans la programmation 2014-2017 de la contribution au redressement des finances publiques. Cette contribution a cependant été minorée en 2017 pour le bloc communal d'un milliard d'euros, ce qui porte à 27 Md€ la contribution des collectivités locales au lieu des 28 Md€ prévus initialement.

Pour la CARENE, l'application de ces dispositions devrait conduire dès 2017 à une disparition de sa dotation d'intercommunalité du fait de sa contribution au redressement des finances publiques, allant même jusqu'à un prélèvement sur fiscalité qui, à législation constante, devrait s'amplifier sur les années à venir. Au total, c'est une diminution de 555 000 € qui devra être constatée au BP 2017.

Le FPIC, Fonds de péréquation intercommunal et communal, est gelé en masse en 2017 au niveau national à 1 Md€, mais les bouleversements intervenus dans la carte intercommunale, le regroupement d'intercommunalités, ont pour effet d'augmenter la part demandée aux intercommunalités contributrices. En Pays-de-la-Loire, la progression moyenne des contributions devrait être de 8 %, soit environ 5 € par habitant. Par contre, pour la CARENE, ce sera une augmentation de 4,09 € par habitant. C'est bien la conséquence envisagée pour la CARENE, où le FPIC devrait s'élever à près de 5,6 M€ en 2017, contre 5,1 M€ en 2016.

La loi de finances pour 2017 a finalement fixé à 0,4 %, qui est la part de l'État, la revalorisation des bases de taxe foncière et de taxe d'habitation. Jusqu'à présent, le coefficient de revalorisation était fixé en tenant compte de l'inflation prévisionnelle. Désormais, c'est l'inflation constatée sur un an qui sera prise en considération.

Le Fonds de soutien de l'État à l'investissement local, le FSIL, est par ailleurs reconduit et porté à 1,2 Md€, soit une augmentation de 200 M€ par rapport au fonds 2016.

La loi de finances rectificative pour 2016 modifie également les modalités de répartition de la CVAE entre les territoires d'implantation des entreprises appartenant à un groupe de sociétés. La cotisation globale sera répartie en bonifiant les effectifs présents sur les territoires industriels, ce qui devrait nous être favorable à la CARENE.

La loi de finances rectificative pour 2016 définit enfin les conditions de compensation des pertes de recettes résultant de la réduction du champ des employeurs assujettis au versement transport : depuis le 1^{er} janvier 2016, le seuil est fixé à onze salariés au lieu de neuf.

Sur le plan des compétences, la loi NOTRe a conduit la CARENE à délibérer récemment pour prendre en considération trois axes principaux : les zones d'activités économiques, la politique et la gestion d'équipements en matière touristique et les aires d'accueil des gens du voyage. Au 1^{er} janvier 2018, la CARENE devra, de plus, exercer la

compétence de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, la GEMAPI. Une analyse est en cours sur le dossier des eaux pluviales dans la perspective prochaine d'une gestion par l'intercommunalité.

L'ensemble de ces évolutions aura bien entendu des effets sur les budgets dès 2017 et surtout, sur les futurs budgets.

➤ Projet d'agglomération

Le projet d'agglomération 2016-2022, qui est la feuille de route de la CARENE, voté par le Conseil communautaire en février 2016, est associé à un agenda de mise en œuvre exigeant.

Pour 2016, étaient inscrits à cet agenda les différents projets suivants : l'engagement de la réflexion sur le schéma d'enseignement supérieur, la conférence pour l'emploi, la feuille de route numérique, des actions en matière d'écologie industrielle, le projet de recyclerie, le schéma directeur de covoiturage, la stratégie « transition énergétique », le rendez-vous sur la transition énergétique, le déploiement de la plateforme Écorénove, la poursuite du projet d'aménagement des Jardins du Bois de la cour, la mise en place de la tarification solidaire des transports, l'étude urbaine de l'entrée nord de Saint-Nazaire, la poursuite de l'opération Ormois, tranche 2, l'adoption du PLH, l'engagement de la rénovation de copropriétés, les adaptations d'accessibilité des bâtiments pour les handicapés, le lancement de l'open data, la validation du plan d'attractivité Nantes-Saint-Nazaire Développement, l'adoption du SCoT Nantes-Saint-Nazaire et le lancement du projet culturel de territoire. Leur niveau de réalisation démontre s'il en était besoin, de l'attention portée à tenir les engagements pris par le Conseil communautaire.

L'actualité 2017 sera ponctuée par la mise en œuvre des projets présentés ici, conformément à la programmation envisagée au moment du vote du projet d'agglomération.

La compétence tourisme est désormais exercée par la CARENE. La stratégie et les ambitions qui s'y rapportent sont définies.

Seront par ailleurs réalisés ou engagés en 2017 : l'aménagement de la Pointe du Bec, à Pornichet, la mise en œuvre de la dorsale numérique, l'étude d'extension de la zone d'activités de Brais sud, la redynamisation de la zone commerciale de Trignac, l'extension de la zone d'activités de la Harrois ainsi que celle des Six Croix 2, la requalification de la zone de Pédras-Écotais, et le prolongement d'hélYce à Montoir-de-Bretagne. Le service de location de vélos sera lancé en avril prochain. Sera mise en place aussi la billettique mobilité, la ligne mutualisée Saint-Nazaire – Pornichet – La Baule, le cadencement de la ligne ferroviaire Nantes – Saint-Nazaire, le lancement de l'étude d'opportunité préalable au programme de la maison de l'habitat, la refonte du schéma d'accueil des entreprises.

Seront également engagés les travaux de la station de transfert des déchets. Les opérations d'habitat du Clos-Mignon à Donges et Pornichet Atlantique seront poursuivies. La gestion des aires d'accueil des gens du voyage est désormais de compétence communautaire. La tranche Trignac – La Baule du schéma de sécurisation de distribution d'eau potable sera réalisée. Le centre aquatique ouvrira ses portes en 2017, plutôt dans la dernière partie de l'année. Enfin le déploiement d'un dispositif de gestion de la relation citoyenne sera engagé.

Selon leur nature, l'ensemble de ces projets trouveront leur traduction dans les différents budgets de la CARENE pour 2017.

➤ Perspectives financières

L'ensemble des indicateurs financiers du budget principal de la CARENE sont aujourd'hui au vert. Le niveau des recettes fiscales est important et leur dynamique est favorable. Aujourd'hui, le recul est suffisant, depuis la disparition de la taxe professionnelle et son remplacement par un nouveau « panier » de recettes fiscales, pour constater que, malgré le contexte de crise économique et financière, le tissu d'entreprises du territoire a résisté et que des développements ou implantations nouvelles ont permis de voir les recettes fiscales de la collectivité s'accroître de façon significative. Cette croissance doit certes être atténuée par la baisse des concours financiers de l'État, qui, depuis 2014, impacte fortement le budget de la collectivité, ce à quoi s'ajoute sa contribution toujours croissante au FPIC. Malgré tout, le total des

recettes de la CARENE a progressé plus rapidement que celui de ses charges, compte non tenu de la forte croissance de la DSC en 2014. En 2014, le Conseil communautaire avait voté une enveloppe de DSC à hauteur de 5 M€. Cette situation conduit à des niveaux d'épargne significatifs et à un endettement très faible, avec une capacité de désendettement inférieure à deux ans à la fin de 2015, ce qui, comparativement avec toutes les communautés d'agglomération de même taille et de même strate, est vraiment un bon résultat. De plus, la CARENE n'a pas eu recours à l'emprunt pour son budget principal depuis 2009, avec cependant un projet d'agglomération à la hauteur de ses ambitions.

Au vu du contexte économique local, la poursuite de la croissance des recettes fiscales peut raisonnablement être envisagée. Le territoire est dynamique et la CARENE et les communes doivent en récolter collectivement les fruits en poursuivant leurs projets respectifs, en continuant à investir pour le bénéfice de tous et pour maintenir ce cercle vertueux de développement. On constate en effet que si les ressources de la CARENE progressent, les situations financières des communes sont marquées par une stagnation de leurs recettes, liée d'une part à une moindre dynamique de leurs ressources fiscales et d'autre part, à la baisse continue des concours financiers de l'État. Elles connaissent ainsi un effet de ciseau qui réduit progressivement leurs marges de manœuvre.

Lors de l'adoption du budget primitif de 2017, qui aura lieu en mars, il pourrait ainsi être proposé une nouvelle enveloppe de DSC, instaurée dans le cadre d'un contrat pluriannuel sur la période 2017-2020, et qui serait remise au débat en 2021 pour le prochain mandat. Cette limitation dans le temps doit conduire les communes à affecter ce complément de ressources au financement de leurs investissements et non au fonctionnement. Leur équilibre financier serait en effet mis en mal en cas de suppression de cette part de DSC en 2021 si elle avait été utilisée pour financer des charges de fonctionnement nouvelles et récurrentes. En 2014, la DSC s'élevait à 14 016 799 €. En y ajoutant 3 M€, cela donne une idée approximative du montant total. Ainsi, les communes apporteront à leurs administrés un cadre de vie et des services améliorés et dans le même temps, participeront à une stratégie de soutien et de relance de l'économie locale.

Par ailleurs, limiter ce complément de solidarité à quatre années, dans un premier temps, permettra le cas échéant à la CARENE de se donner la possibilité de retrouver une capacité à agir plus forte si le projet de territoire futur l'exigeait, pour les futurs élus du prochain mandat. Cette nouvelle enveloppe pourrait être fixée à 3 M€ par an sur ces quatre prochaines années et serait répartie entre les dix communes selon les critères de solidarité définis en 2014. L'intégration de cette orientation dans les scénarios prospectifs, couplée à une maîtrise des charges de fonctionnement, conduit à une épargne nette stabilisée autour de 13 M€ en 2021 et à une capacité de désendettement, à cette même date, de 4,3 années, ce qui reste très soutenable et conforme aux paramètres posés lors de l'adoption du projet d'agglomération.

S'agissant des perspectives financières pour le budget de la collecte et du traitement des déchets, la TEOM représente 85 % des recettes de fonctionnement de ce budget. Son taux, stabilisé depuis 2012 à 10,80 %, qui était le taux de convergence, ne sera pas augmenté sur le mandat. Les scénarios prospectifs sont bâtis sur une hypothèse d'évolution des bases de 1,4 % par an en moyenne. Les équilibres à court et moyen terme seront assurés sur l'ensemble du mandat, avec la possibilité de réaliser plus de 14 M€ d'investissements sur la période 2017-2021, financés à hauteur de 3 M€ par l'emprunt. Il convient cependant de noter une érosion des soldes d'épargne, qui se stabilisent autour de 1 M€ en fin de période.

Le budget des transports et déplacements bénéficie depuis plusieurs années de recettes fiscales dynamiques : 2 à 3 % par an. Les conséquences des dispositions en vigueur depuis 2016 ayant porté à onze salariés le seuil d'assujettissement au versement transport ne sont pas encore totalement mesurables du fait d'une certaine inertie. Une compensation sera par ailleurs versée à ce titre par l'État. Il conviendra d'être attentifs à la réalité et au niveau de cette restitution et de sa dynamique. Pour l'élaboration des perspectives financières, il a été retenu un taux de 1,5 % comme hypothèse d'évolution annuelle des bases de versement transport, à taux de versement transport inchangé. S'agissant des recettes commerciales, elles connaissent une diminution liée à la mise en œuvre de la tarification solidaire aux environs de 500 000 €, conforme aux prévisions établies au moment de la prise de cette décision. Dans ce contexte, la CARENE peut financer 19 M€ d'investissements sur la période 2017-2021, sans recours à l'emprunt, tout en respectant les équilibres à court et moyen terme. Les décisions qui seront prises dans le cadre du plan de déplacements urbains amèneront à actualiser les perspectives financières.

Pour l'eau potable, les investissements proposés dans le cadre de ce budget s'élèvent à un montant de plus de 44 M€ sur la période de 2017 à 2021, avec notamment la poursuite des travaux du schéma de sécurisation en eau potable. Les perspectives financières réalisées reposent sur une hypothèse d'évolution moyenne annuelle de 2 % des produits des ventes d'eau. Si les volumes facturés ne suivaient pas cette évolution, il serait nécessaire de recourir à une augmentation de la tarification, qui resterait cependant limitée. Les équilibres prévisionnels sont tenus à court et moyen terme. Ils nécessiteront un recours à l'emprunt de 14 M€ sur la période. Sachant qu'à ce jour, l'endettement sur ce budget est très faible, il restera très soutenable à l'horizon 2021, s'élevant alors à moins de cinq années de désendettement.

S'agissant du budget de l'assainissement, les investissements à réaliser s'élèvent à un montant d'environ 27 M€ de 2017 à 2021, soit une moyenne annuelle de près de 5,2 M€. Les équilibres prévisionnels sont tenus à court et moyen terme avec une évolution moyenne annuelle de 1,8 % des produits de la redevance de l'assainissement collectif. Le tarif de la redevance sera lié à l'évolution des volumes facturés.

En termes de ressources humaines, les effectifs, en décembre 2016, étaient de 77 agents de catégorie A, 59 agents de catégorie B, 237 agents de catégorie C et 6 apprentis ou emplois d'avenir. Les perspectives pour 2017 sont la hausse de la valeur du point d'indice de 0,6 % au 1^{er} février 2017, la redéfinition des grilles de rémunération dans le cadre du protocole national Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), la prise des compétences « gens du voyage », « PLUi » et « eaux pluviales » et l'ouverture du centre aquatique, prévue à l'automne 2017.

Pour ce qui concerne la dette, les investissements importants, tant en volume qu'en ambition pour le territoire, seront financés par différents moyens, dont celui de l'épargne, qui reste à des niveaux significatifs. Le levier de l'emprunt sera également actionné. Au 31 décembre 2016 l'encours de dette total de la CARENE, tous budgets confondus, s'élevait à 108 M€, répartis entre 64,1 M€ à taux fixe, 43,9 M€ à taux variable, dont 3,8 M€ d'encours à risque. Le taux moyen de la dette globale est de 3,72 %. S'agissant de cet emprunt à risque et du contentieux engagé par la CARENE à l'encontre du prêteur, la date du jugement a été récemment fixée et devrait se tenir en juin prochain. Les récentes jurisprudences sur des situations de cette nature n'ont pas été favorables aux collectivités territoriales. Au total, la dette de l'ensemble des budgets de la CARENE devrait s'établir à près de 141 M€ à la fin de l'année 2021. Ce niveau reste cependant très soutenable puisque globalement, la capacité de désendettement de la CARENE sera stabilisée à cette date à environ quatre années, alors que déjà en 2015, la moyenne pour les communautés d'agglomération au plan national était de 4,7 années.

En conclusion, le cap est tenu. Les projets se réalisent selon l'agenda du projet d'agglomération. Les équilibres financiers sont assurés pour l'ensemble des budgets. Le territoire est dynamique et solidaire et la croissance est profitable à tous : aux habitants de l'agglomération, avec les services apportés tant par la CARENE que par les communes qui la composent, et au tissu économique, puisque les investissements de l'ensemble intercommunal sont au rendez-vous pour le soutenir.

C'est un budget que bien des communautés d'agglomération envient à la CARENE.

Le Président

C'est une certitude.

Marie-Anne Halgand

Le budget 2017 ira plus dans le détail sur les orientations et sur les précisions techniques.

Florence Beauvelet (au nom des élus du groupe ACDC de la CARENE)

« Monsieur le Président, chers collègues, le 31 janvier dernier, l'Insee nous a précisé que la croissance de notre pays avait été pire que les prévisions les plus pessimistes : seulement 1,1 % de croissance en 2016, le même chiffre qu'en 2015. Selon un mécanisme désormais habituel au gouvernement en place, les budgets sont bâtis sur des prévisions qui ne tiennent pas leurs promesses, compromettant ainsi la sincérité des comptes publics. L'échec de la politique économique élaborée par Emmanuel Macron confirme la nécessité d'engager les réformes structurelles indispensables au redressement de notre pays. Ce quinquennat s'achève sur des promesses non tenues sur la croissance, sur le déficit, sur les impôts, avec un matraquage fiscal sans précédent, qui a surtout touché les classes moyennes, les familles et les retraités. Des promesses non tenues sur le redressement des comptes publics, sur le chômage. On y vient. À l'occasion de l'audience solennelle de rentrée de la Cour des comptes, son président, Didier Migaud, a exhorté tous les candidats à la présidentielle à ne pas relâcher les efforts entrepris pour assainir les finances publiques. La Cour a eu l'occasion de souligner les efforts intervenus, notamment au niveau des finances publiques locales. Et vous l'avez précisé, notre territoire, au travers de la diminution de sa dotation globale, contribue lui aussi à la réduction des déficits publics.

Or le déficit public que vous annoncez sous la barre des 3 % ne sera possible qu'à la condition que deux facteurs prépondérants et défavorables à cette maîtrise des dépenses ne soient pas trop modifiés. D'une part, la fin de la baisse des taux, historiquement bas, qui jouent pour 40 % de la réduction du déficit public depuis 2011 et d'autre part, la modération des salaires des fonctionnaires. En effet, le gel des salaires des fonctionnaires pendant six ans a permis à l'État une économie de 7 Md€, et vous avez rappelé... »

Le Président

« Excusez-moi, Madame Beauvelet, je voudrais faire une précision : je ne suis pas Président de la République, je ne suis pas Premier ministre et je ne suis pas ministre de l'Économie... »

Florence Beauvelet (au nom des élus du groupe ACDC de la CARENE)

« Vous nous avez expliqué les répercussions. Nous voulons juste appeler à beaucoup de prudence quant aux prévisions qui sont annoncées dans la loi de finances et aux répercussions que nous pouvons avoir sur nos collectivités territoriales.

Je ne rappelle donc pas, effectivement, vous l'avez dit : le 17 mars, une hausse de 1,2 % du point d'indice a été décidée en deux temps : 0,6 % en juillet 2016 et 0,6 % au 1^{er} février pour le salaire des fonctionnaires. C'est pourquoi nous nous interrogeons sur les prévisions annoncées dans la loi de finances, notamment en matière de déficit public prévisionnel et estimons que la prudence de rigueur.

Sur les bonnes nouvelles, s'agissant des perspectives économiques de notre territoire, le gouvernement a signé, à l'occasion du salon Euromaritime, organisé à Paris, jeudi 2 février, avec les acteurs économiques de Loire-Atlantique, un pacte visant à développer l'emploi local sur les Chantiers. L'absence de la ministre du Travail est bien regrettable. »

Le Président

« Ce n'est pas vrai, Madame ! Sincèrement, la ministre du Travail, Madame, ainsi que le ministre de l'Industrie... »

Florence Beauvelet (au nom des élus du groupe ACDC de la CARENE)

« Représentée... »

Le Président

« Non, pas représentée ! Mme El Khomri ! À 8 heures du matin, j'avais les yeux ouverts ! Mme El Khomri, M. Sirugue, M. Retailleau, M. le Préfet, moi-même, accompagnés de l'ensemble des industriels... »

Florence Beauvelet (au nom des élus du groupe ACDC de la CARENE)

« Je parlais de la visite aux Chantiers, pardon, j'ai fait un petit aparté, l'absence, sa non-présence, sa non-venue, qui était prévue et qui aurait été une très, très bonne chose.

S'agissant de ce pacte, signé par l'État, la Région, la CARENE, les acteurs locaux de l'emploi, des partenaires sociaux et des entreprises de la filière navale...

Commentaires hors micro dans la salle.

Non, mais pardon, pardon ! Je parlais de sa venue ! ...

... signé par L'État, la Région, la CARENE, les acteurs locaux de l'emploi, les partenaires sociaux et des entreprises de la filière navale, notamment les chantiers STX de Saint-Nazaire, nous saluons l'objectif visant à accompagner les petites et moyennes entreprises sous-traitantes dans leurs efforts pour mieux répondre aux évolutions de la commande des donneurs d'ordre industriels et accroître le niveau de qualification de la main-d'œuvre et de faciliter ainsi les changements de métiers. Nous déplorons que les syndicats CGT et FO aient refusé de signer ce pacte. Cette année, les besoins de recrutement de la filière navale vont atteindre jusqu'à 400 emplois dans la région nazairienne. Il y a donc urgence à mettre en œuvre ce plan sans délai. À défaut, le dynamisme du carnet de commande de STX ne profitera pas aux demandeurs d'emploi locaux. Nous rappelons que les entreprises signataires promettent de renforcer la part de l'emploi de salariés résidant sur le territoire, d'informer sur leurs besoins de recrutement et de tout mettre en œuvre pour recruter les demandeurs d'emploi qui auront bénéficié d'actions de formation. Quant aux pouvoirs publics, ils s'engagent à développer la formation des demandeurs d'emploi, à assurer la promotion des métiers émergents, à mobiliser des contrats aidés marchands en nombre plus important, à mieux informer les sous-traitants sur les différents contrats de travail, notamment les contrats de chantiers, et sur les dispositifs relevant de la politique de l'emploi. Nous espérons que ce pacte permettra de réduire le taux de chômage, qui atteint 9,1 % sur notre territoire et est plus élevé que la moyenne régionale : 8,5 %.

Depuis trois ans vous mutualisez à l'envi nombre de compétences et créez à tout-va nombre de postes. Depuis trois ans, nous vous demandons votre tableau des effectifs, sans succès... Espérons qu'avant trois ans, vous nous démontrerez que toutes ces mutualisations et créations de postes ont permis de réaliser de véritables économies d'échelle au niveau de l'ensemble des communes composant cette belle assemblée.

Nous regrettons également une nouvelle fois que le choc fiscal que nous appelons de nos vœux n'apparaisse pas dans vos objectifs, ainsi que le manque de transparence dans l'évaluation des actions que vous menez et dans la gestion des effectifs qui est la vôtre.

Nous voterons donc contre ces orientations budgétaires. Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie. »

Le Président

Une précision : le taux de chômage est de 8,2 % et non pas de 9,1 %.

Florence Beauvelet

8,2 % sur la région.

Jean-Michel Texier (élu MoDem de la CARENE)

« Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs, pour commencer, merci à Mme Halgand pour cette présentation du rapport d'orientations budgétaires 2017 et sans en faire une tartine, permettez-moi juste de faire une petite rectification. Effectivement, le 1,5 % de croissance annoncé, la Banque de France et l'OCDE l'ont annoncé, en décembre dernier, à 1,2 ou 1,3 %. C'est juste une petite rectification de 0,2 points.

Concernant notre périmètre de responsabilité, nous avons noté, effectivement – et là aussi, je vais résumer, puisque contrairement à ce que nous avons pu avoir dans le rapport, c'était très bien illustré et expliqué et en détail –, nous avons noté, sur l'ensemble du système de nos dotations, une diminution de 550 000 €. Nous avons noté également que le gel du FPIC, le fonds de péréquation intercommunal et communal, en 2017, ne nous concernait pas et que pour la CARENE, notre contribution serait augmentée de 500 000 €, vous l'avez montré : 5,6 contre 5,1 l'année dernière. Troisième point, vous l'avez aussi évoqué, nous avons noté que la loi de finances pour 2017 prévoyait une revalorisation des bases de la taxe foncière et de la taxe d'habitation de 0,4 %. Voilà pour les trois points financiers.

Sur la partie loi NOTRe, depuis quelques conseils communautaires, nous prenons position sur des directives de cette loi en termes de démarche de transfert de compétences sur nos zones d'activités économiques, sur la politique et la gestion des équipements touristiques, et nous l'avons vu en délibération 1, et sur la gestion des aires d'accueil pour les gens du voyage. Cette première année va être pour nous une année importante, puisque ce sera la première année de gestion, et comme dans tout changement, cela va nécessiter une attention et un suivi tout à fait particuliers, de façon à bien poser les bases et de partir sur une bonne route.

Pour la feuille de route 2017, permettez-moi de m'arrêter sur ce que nous avons jugé prioritaire et pour quoi il faudra aller vite, ce qui ne nous semble pas au niveau de nos ambitions ou pas en phase avec ce qui nous semble prioritaire.

Concernant les projets intercommunaux ouverts en 2016 qui méritent tout notre soutien et qui sont prioritaires en 2017, trois éléments essentiels : la transition énergétique, nous en avons longuement échangé au sein de cette instance, l'accessibilité de nos équipements et de nos bâtiments pour les personnes en situation de handicap, et le SCoT Nantes Saint-Nazaire, même si à nos yeux, il manque un SCoT côte atlantique du Croisic à Pornic.

Concernant les nouveaux projets intercommunaux prioritaires pour notre feuille de route et qui méritent toute notre attention en priorité sur 2017 : nous l'avons vu aussi en délibération 1, la prise de compétence de la stratégie touristique, la mise en œuvre et le déploiement généralisé du numérique sur notre territoire, bien au-delà des interconnexions entre les mairies et les sites d'intérêt communautaire, et le développement du transport multimodal comme velYcéo, le prolongement du réseau héliYce, la billetterie mobilité hYcéo et toute action qui limiterait la pollution atmosphérique de notre territoire, pour ne parler que de l'aspect routier. Nous avons aussi noté sur cet axe la sécurisation du réseau de distribution d'eau potable, important à nos yeux pour notre territoire, et, nous en avons parlé à travers une délibération complète, l'augmentation du cadencement de la ligne ferroviaire avec la réduction de son temps de trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, car sur ce dossier, ce n'est pas tant l'arrivée à Nantes qu'il faut avoir à l'esprit, mais bien l'accès et l'ouverture sur les villes principales de France, en tête de liste : Paris, mais aussi toutes les autres.

Concernant les nouveaux projets intercommunaux pour lesquels nous aurions fait les choses différemment, deux points majeurs. D'abord, l'étude d'extension de la zone d'activités de Brais et l'extension de la zone des Six-Croix 2. Plus que ces études d'extension, notre priorité doit être portée sur la densification des entreprises, l'optimisation des espaces, mais aussi la réhabilitation de l'existant et la réhabilitation des locaux inoccupés. Deuxième point : la redynamisation de la zone commerciale de Trignac, où nous aurions fait le choix de redynamiser les centres bourg et centres-ville. Voilà les deux sujets pour lesquels nous aurions probablement fait les choses différemment.

Sur le reste des éléments économiques et financiers, je vous laisse toutes et tous juges de la bonne qualité et des bonnes tendances des indicateurs qui nous ont été présentés pour notre agglomération. Je partage en fait la position qui a déjà commencé à être exprimée sur le fait que plus d'une agglomération rêverait d'avoir nos chiffres. Nous attendons avec impatience les budgets 2017 qui seront présentés en mars.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie. »

Sabine Mahé (au nom du groupe des élus communistes et républicains de la CARENE)

« Monsieur le Président, mes chers collègues, les années se suivent et se ressemblent. Cette fois encore, nous constatons que l'austérité est au rendez-vous, pour notre collectivité comme pour les autres. Les concours financiers de l'État diminuent, les prélèvements du FPIC vont peser sur nos recettes comme sur les recettes des communes, l'assiette du versement transport se réduit.

Dans le même temps, l'agglomération va avoir de nouvelles compétences : zones d'activités, tourisme et aires d'accueil des gens du voyage, et de nouveaux transferts sont à l'ordre du jour. Peu à peu, le bassin de vie que sont nos communes est vidé de sa substance.

Certes, malgré ce contexte défavorable, nos recettes fiscales restent importantes et dynamiques. Cela est dû pour l'essentiel à l'important pôle industriel de notre territoire qui s'appuie sur le port et qui doit aussi avoir les moyens de son développement dans l'avenir. La réalisation de Notre-Dame-des-Landes devrait conforter ce dynamisme.

Je voudrais souligner, à l'occasion de ce rapport, notre accord avec une évolution de la DSC en direction des communes, dont les recettes diminuent, avec la baisse des concours financiers de l'État, toujours de la ponction du FPIC, et les difficultés à augmenter la pression fiscale qui pèserait sur des ménages, qui, en grande majorité, ne roulent pas sur l'or. Cependant, une remarque importante, cette augmentation de la DSC serait consacrée à l'investissement et non au fonctionnement. Mais nous savons tous que les investissements d'aujourd'hui génèrent ensuite des dépenses de fonctionnement, qui reviennent tous les ans et qu'il faut financer en priorité, avec des ressources qui diminuent. Et l'effet de ciseau est encore plus pesant dans les budgets. À terme, c'est l'existence même des communes qui est en jeu. Nous sommes totalement opposés à cette évolution que la loi NOTRe institue à marche forcée. Nous restons profondément attachés à nos communes, qui sont des lieux de vie importants, avec leur histoire, leur milieu associatif dynamique, leurs élus, qui sont en prise directe avec leur population et qui ont la connaissance la plus fine de leur territoire. Ce sont aussi des lieux indispensables d'une démocratie vivante.

Merci. »

Pascale Hameau (au nom des élus du groupe Europe écologie – Les Verts de la CARENE)

« Monsieur le Président, chers collègues, je ne vais pas revenir sur les chiffres et les finances d'État, juste sur notre rapport de la CARENE.

Ce rapport d'orientation budgétaire présente à nos yeux de nombreux éléments de satisfaction, tout d'abord pour les actions qui ont pu être mises en œuvre en 2016. Pour n'en citer que quelques-unes, l'ouverture de la recyclerie, des aires de co-voiturage, qui sont passées à quatorze sur toute l'agglomération, la plateforme Écorénove, qui a déjà accompagné 164 propriétaires pour réhabiliter leur logement, ainsi que les vingt copropriétés accompagnées pour les mêmes travaux, la mise en place de la tarification sociale pour les bus STRAN ou encore, la mise en accessibilité des bâtiments de la CARENE. Toutes ces actions financées en 2016 sont l'illustration que la transition écologique et énergétique garantit non seulement un développement durable de notre territoire, mais la création d'emplois locaux par les travaux engendrés ou par l'ouverture de ce type de structures.

Pour un développement solidaire de notre territoire, nous nous satisfaisons également de la nouvelle DSC accordée pour les trois années à venir, qui permet à toutes les communes de garder une capacité d'investissement. Elle contredit les attaques de certains élus ici présents contre les communautés d'agglomération qui menaceraient les communes et leur retireraient autonomie et finances. Nous voyons bien ici que cette solidarité va au contraire renforcer une meilleure répartition des richesses sur le territoire et nous nous félicitons que cette dotation soit conditionnée à son utilisation uniquement pour l'investissement.

Nous sommes attachés à une égalité des territoires également pour la politique de l'habitat, avec une offre de logement social et d'accession aidée équitablement répartie et non réservée à quelques communes, à une égalité territoriale également en matière d'offre culturelle, permise par le projet culturel de territoire, qui, là encore, permet aux plus petites communes d'avoir une offre de spectacles de qualité, pour tous les publics et mutualisée. Enfin, une politique numérique qui peut aussi faciliter cette égalité et développer une meilleure communication intercommunale. On peut citer également les projets d'action de 2017 qui vont dans ce sens : le prolongement de la ligne héliYce à Montoir, ligne qui n'a d'ailleurs d'augmenter ses chiffres de fréquentation, comme en témoigne le budget de la STRAN, et dont nous nous félicitons, ou l'interconnexion des mairies et des sites d'intérêt communautaire, grâce au schéma directeur d'aménagement numérique.

Nous aimerions cependant soulever des interrogations, au vu de la bonne santé financière de notre agglomération. L'équilibre du budget annexe de l'eau est conditionné au maintien, voire à l'augmentation du volume d'eau facturé. En d'autres mots, il faut consommer autant, voire plus d'eau pour financer notre budget. Ne faut-il pas, au contraire, envisager une maîtrise de nos consommations et une tarification éco-solaire de l'eau ? Elle est expérimentée à Dunkerque depuis 2012. Avec les années de recul, le bilan tiré est positif, selon la directrice générale du syndicat de l'eau, qui, je cite, dit que "la tarification éco-solaire de l'eau répond à un double objectif : inciter à des comportements responsables et assurer un accès à l'eau pour tous". La consommation d'eau des Dunkerquois n'a cessé de diminuer. Elle est passée de 95 m³/an par foyer, dans les années 1990, à 80 m³ depuis 2013. Il est toutefois difficile de mesurer l'impact de cette tarification progressive par rapport aux difficultés financières des ménages. Quid, en effet, des familles nombreuses aux bas revenus et qui des entreprises non concernées par le dispositif et pourtant grosses consommatrices ? Ce que nous demandons, c'est justement une véritable évaluation de cette tarification et un retour au Conseil communautaire pour débattre de cette question en connaissance de cause.

Nous soulevons la même question pour les déchets, bien que le tonnage n'ait cessé de diminuer depuis des années à la CARENE. C'est aussi remarquable. La mise en place d'une redevance incitative a déjà donné lieu à des bilans, dans la communauté d'agglomération du Sud-Est toulousain, par exemple. Là encore, le bilan est positif. Malgré une vague de protestations lors de sa mise en place de cette nouvelle formule, le président de cette agglomération souligne que si la mise en place de cette redevance incitative est une bonne chose pour la planète, elle l'est aussi pour les portefeuilles d'une majorité de foyers, puisqu'elle représente une baisse pour trois foyers sur cinq dans leur agglomération. Il a apporté une précision concernant les arguments avancés par les détracteurs du principe : certains redoutaient des dépôts sauvages et des actes d'incivisme entre voisins. Sauf quelques cas isolés, il n'en a rien été.

Pour conclure, ce rapport d'orientations souligne combien notre budget, bien que contraint, est porteur d'espoir pour notre territoire grâce à la bonne gestion de nos services et grâce aux investissements qu'il nous permet. Il ne nous enferme pas dans une spirale dangereuse d'endettement, mais nous autorise encore des marges de progression et par conséquent, de nouvelles initiatives que nous venons d'évoquer, notamment sur les tarifications de l'eau et des déchets. Sachons les saisir.

Je vous remercie.

Le Président

François Chéneau est invité à répondre au sujet des questions sur l'eau et les déchets.

François Chéneau

S'agissant du service de distribution d'eau potable, la consommation des habitants de la CARENE n'est pas particulièrement élevée, au contraire, par rapport à d'autres territoires. À cet égard, les citoyens usagers ont déjà des comportements plus responsables qu'ailleurs. Pour ce qui concerne l'équilibre des budgets, il est exact que la structure des budgets de l'eau de la CARENE est largement dépendante des gros consommateurs industriels. Le tarif de l'eau, sur le territoire de la CARENE, est moins élevé que le tarif de l'eau sur le territoire d'Atlantic Eau. C'est lié à des circonstances historiques, par le fait que la CARENE dispose de la nappe d'eau et de l'usine de Campbon et que l'eau est de bonne qualité, avec les compléments apportés par Férel et par Nantes. Mais la CARENE a déjà de bonnes bases

pour distribuer l'eau. L'agglomération a aussi la chance d'avoir une régie, qui fonctionne bien, et qui permet d'assurer aux usagers une eau de bonne qualité, avec des tarifs qui sont intéressants. Néanmoins, cette régie peut aussi offrir des tarifs intéressants grâce à l'effet de masse de l'achat d'eau des gros consommateurs que sont les industriels. Si ceux-ci n'achetaient plus d'eau à la CARENE, où pourraient-ils aller en chercher ? Les prix ne seraient forcément pas les mêmes, parce que c'est l'effet de masse qui permet de diminuer le prix de l'eau. En matière d'eau, il faut être prudent sur les conditions de tarification des usagers. Il faut redire que les usagers de la CARENE ont déjà des comportements responsables. Dans cette zone, on connaît la valeur de l'eau, et de l'eau de qualité. Peut-être faudrait-il comparer avec des expériences sur d'autres territoires, mais en attendant, il est important de préserver le tarif actuel de l'eau pour les usagers de la CARENE, car ils sont déjà plus intéressants qu'ailleurs.

Pour ce qui concerne les déchets, la redevance incitative est un sujet qui est régulièrement évoqué dans un certain nombre de collectivités. Dans le département de Loire-Atlantique, et pas très loin de la CARENE, cette redevance a été mise en place, et cela défraie souvent la chronique. On peut le lire dans les quotidiens : cela pose d'énormes problèmes. La CARENE est indirectement impactée sur les déchetteries, puisque la déchetterie de Donges, qui se trouve à proximité d'un autre territoire, où le dépôt est payant en fonction des quantités et où il est limité, les usagers de ce dernier viennent déposer leurs déchets à la déchetterie de la CARENE. Les usagers ont visiblement une stratégie d'évitement de la tarification : quand on veut tarifier les déchets en fonction des volumes, des poids ou d'autre chose, toutes les stratégies sont bonnes pour essayer d'éviter de payer. Il faut donc être extrêmement prudent, parce que cela peut reporter de façon non souhaitée les déchets sur d'autres territoires qui n'appliquent pas les mêmes règles. À la CARENE, la tarification se fait en fonction de la taxe, la TEOM. Il y a un débat philosophique entre la taxe et la redevance. On sait très bien qu'une personne seule habitant une très grande maison paiera une taxe élevée pour les déchets alors qu'elle n'en produit pas beaucoup, et qu'une famille nombreuse qui habite une petite maison paiera moins de taxes alors qu'elle produit beaucoup de déchets. En attendant, il faut être très prudent sur la mise en place d'une redevance incitative, parce que cela génère énormément de difficultés sur la mesure des volumes et beaucoup de stratégies des usagers pour essayer de ne pas payer en fonction des quantités. Ce débat a eu lieu et aura encore lieu, mais il nécessite beaucoup de recul par rapport à des stratégies d'évolution pour diminuer les quantités de déchets, sachant qu'à la CARENE, ces quantités ont déjà beaucoup diminué, et sans adopter la redevance incitative. Il faut poursuivre tous les efforts de prévention pour la réduction des déchets à la source et pour le tri et la valorisation, mais il y a encore une marge de manœuvre avant de passer à des systèmes comme la redevance, qui pourrait avoir des effets pervers.

Le Président

Il ne faut pas oublier les conteneurs enterrés qui sont installés dans les nouveaux programmes d'habitat et développés sur le territoire de la CARENE, qui amènent plus de propreté sur l'espace public.

Marie-Anne Halgand

Toutes les prises de parole qui ont eu lieu témoignent tout de même d'un satisfecit général sur le budget, mais l'analyse de Mme Mahé est un peu pessimiste et antinomique par rapport à la dynamique de ce budget. Elle insiste sur l'austérité, mais il faut savoir que 71 % du budget des recettes fiscales provenant des entreprises représentent 40 M€. Les cinq contributeurs les plus importants sont Alstom, GDF, STX, Airbus et Total. Ces entreprises sont sur le territoire de la CARENE et amènent de la dynamique. On ne peut que s'en satisfaire.

Mme Mahé a également dit que les investissements généraient des dépenses de fonctionnement, mais ce n'est pas toujours le cas. Il y a des investissements qui amènent des économies d'échelle, des mutualisations. L'État impose peut-être l'austérité, mais il y a tout de même lieu d'être satisfait de cette dynamique industrielle sur le territoire de la CARENE.

Il est pris acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

Délibération n° 19 – Commission Finances – Finances – Rapport annuel des administrateurs – SEM Sonadev – Approbation

Marie-Anne Halgand

L'article L. 1524.5 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte.

En application de ces dispositions, le rapport joint à la présente délibération et qui a été communiqué aux membres du Conseil communautaire en vue de la présente séance, reprend les grands événements de l'année écoulée.

➤ Présentation de la société

La société Sonadev est une société d'économie mixte dont les principaux éléments de l'objet social sont la réalisation d'opérations d'aménagement et d'une façon générale, toute opération financière, commerciale, mobilière et immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et en faciliter la réalisation. Le président en exercice est M. Martin Arnout, conseiller communautaire et adjoint au Maire de Saint-Nazaire. Le capital social est fixé à la somme de 1 400 400 €, répartis en 15 560 actions de 90 € chacune. Le mandat d'administrateur de Monsieur Fabien Maillet, représentant de la Caisse des dépôts au sein du conseil d'administration de la SEM Sonadev, a été renouvelé le 30 juin 2015. L'effectif de la SEM est de 15 salariés, dont un recrutement en 2015.

➤ Rapport d'activité 2015

L'activité opérationnelle de la SEM Sonadev pour l'exercice 2015 ainsi que le rapport financier de l'exercice 2015 sont développés au sein du rapport qui a été communiqué aux membres du Conseil communautaire et qui est annexé à la présente délibération. Les comptes détaillés ainsi que les rapports général et spécial du commissaire au compte sont consultables auprès de la Sonadev.

La délibération n° 19 est adoptée à la majorité (un avis contraire : le représentant du rassemblement Bleu marine).

Martin Arnout ne prend pas part au vote.

Délibération n° 20 – Commission Finances – Finances – Rapport annuel des administrateurs – SPL Sonadev Territoires publics – Approbation

Marie-Anne Halgand

Ce rapport suit la même logique que le rapport précédent.

➤ Présentation de la société

La SPL Sonadev Territoires publics a pour objet d'assurer l'étude, la réalisation et la commercialisation de tous projets se rapportant au développement local, en matière d'aménagement ou en matière économique. Le capital social de la SPL est de 450 000 €. Aucune cession d'actions n'est intervenue au cours de l'exercice. Le conseil d'administration de la SPL est composé de 18 administrateurs, dont 15 représentent la CARENE, un la Ville de Saint-Nazaire, un le Conseil départemental de Loire-Atlantique et un l'assemblée spéciale. À la suite des élections départementales de mars 2015, le Conseil départemental de la Loire-Atlantique a désigné M. Bertrand Choubrac pour représenter le Département au sein du conseil d'administration.

➤ Rapport d'activité 2015

L'activité opérationnelle de la SPL ainsi que le rapport financier de l'exercice sont développés au sein du rapport qui a été communiqué aux membres du Conseil communautaire et qui est annexé à la présente délibération.

Les comptes détaillés ainsi que les rapports général et spécial du commissaire au compte sont consultables auprès de la Sonadev.

La délibération n° 20 est adoptée à la majorité (un avis contraire : le représentant du rassemblement Bleu marine).

Martin Arnout ne prend pas part au vote.

Délibération n° 21 – Commission Finances – Finances – Rapport annuel des administrateurs – SPL STRAN – Approbation

Marie-Anne Halgand

Cette présentation du rapport de la SPL pour 2015 suit la même logique que la présentation précédente.

➤ Présentation de la société

Le président en exercice est M. Jean-Jacques Lumeau, Vice-Président de la CARENE et adjoint au Maire de Saint-Nazaire. Le capital social est fixé à la somme de 838 112 € réparti en 52 382 actions de 16 € chacune.

À la suite des élections départementales de mars 2015, Mme Lydia Meignen représente le Département de Loire-Atlantique au sein du conseil d'administration de la SPL STRAN et remplace ainsi M. Jean-Yves Ploteau.

➤ Rapport d'activité 2015

Les points marquants de l'activité et du rapport financier de la STRAN sont développés au sein du rapport qui a été communiqué aux membres du Conseil communautaire et qui est annexé à la présente délibération. Les comptes détaillés ainsi que les rapports général et spécial du commissaire au compte sont consultables auprès de la STRAN.

La délibération n° 21 est adoptée à la majorité (un avis contraire : le représentant du rassemblement Bleu marine).

Jean-Jacques Lumeau ne prend pas part au vote.

Délibération n° 22 – Commission Finances – Finances – Rapport annuel des administrateurs – SEM Loire Atlantique Développement (LAD) SELA – Approbation

Michèle Lemaître

➤ Présentation de la société

La SEM LAD SELA est a pour l'objet la réalisation d'opérations d'aménagement, et d'une façon générale, toute opération financière, commerciale, mobilière et immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et d'en faciliter la réalisation. Le siège social est sis 2, boulevard de l'Estuaire, à Nantes. Le président en est Philippe Grosvalet. Le capital social est fixé à la somme de 13 357 864,71 €, dont le détail figure dans la délibération. L'administrateur de la SELA qui représente la CARENE est Michèle Lemaître.

➤ Vie de la société au cours de l'exercice 2015

Une seule modification statutaire est intervenue : la modification de l'article 4, qui concernait le transfert du siège social de la société du 18, rue Scribe à Nantes, au 2 boulevard de l'Estuaire à Nantes. La société est composée de quinze actionnaires, 14 administrateurs et trois censeurs. Les changements de représentants intervenus sont indiqués dans la délibération. Le Conseil départemental a désigné M. Bernard Douaud en qualité de censeur, en remplacement de Mme Guerra. S'agissant de la gouvernance, lors de sa séance du 21 mai 2015, le conseil d'administration a désigné M. Grosvalet, ès qualité représentant le Département de Loire-Atlantique.

➤ Rapport d'activité 2015

Le rapport d'activité joint à la présente délibération reprend les grands axes de l'activité de la société, les comptes ayant déposés auprès du greffe du tribunal de commerce.

Il demandé au Conseil communautaire d'approuver le rapport relatif à l'activité de la SEM LAD SELA pour l'exercice 2015 et de donner acte au Président de cette communication.

La délibération n° 22 est adoptée à la majorité (un avis contraire : le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 23 – Commission Finances – Finances – Rapport annuel des administrateurs – SPL Samoa – Approbation

Le Président

En application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, le rapport joint à la présente délibération, qui a été communiqué aux élus communautaires en vue de la présente séance, reprend les grands évènements de l'année écoulée.

Le Conseil communautaire, dûment convoqué, est invité à délibérer et à approuver le rapport relatif à l'activité de la SPL SAMOA pour l'exercice 2015 et à donner de cette communication.

La délibération n° 23 est adoptée à la majorité (un avis contraire : le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 24 – Commission Finances – Finances – Rapport annuel des administrateurs – SPL régionale – Approbation

Le Président

Au titre du même article et en application de ses dispositions, le rapport joint à la présente délibération, qui a été communiqué aux élus communautaires en vue de la présente séance, reprend l'ensemble des éléments.

Le Conseil communautaire est invité à délibérer et à approuver le rapport relatif à l'activité de la SPL régionale pour l'exercice 2015 et à donner de cette communication.

La délibération n° 24 est adoptée à la majorité (un avis contraire : le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 25 – Commission Finances – Finances – Agence pour le Développement durable de la région nazairienne (ADDRN) – Convention annuelle d'objectifs et de moyens – Approbation et autorisation de signature

Marie-Anne Halgand

Au titre de l'année 2017, il est proposé de maintenir la subvention annuelle de fonctionnement à un montant équivalent à celui de l'exercice 2016, soit 997 745 €, ayant pour objet le fonctionnement global de l'association pour un montant de 627 587 € (budget principal), des études réalisées pour l'élaboration du PDU pour un montant de 71 450 € et des études réalisées pour l'élaboration du PLU intercommunal pour un montant de 298 708 €.

Il est également proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle pour un montant de 248 817 € au titre du financement des études réalisées dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal (148 817 €) et du plan de déplacements urbains (100 000 €).

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 26 – Commission Finances – Finances – Dotation d'équipement au titre de l'article L.5216-5 alinéa VI – Fonds de concours d'investissement – Plaine des sports et aménagement des abords extérieurs du nouveau centre aquatique nazairien – Approbation et autorisation de signer une convention avec la commune de Saint-Nazaire

Marie-Anne Halgand

L'aménagement de la Plaine des sports, située dans le quartier Parc paysager, intègre l'aménagement des abords du centre aquatique de l'estuaire, Aquaparc, en cours de construction. C'est à ce titre que le projet intéresse la CARENE. En effet, il apparaît souhaitable que les aménagements des abords du centre aquatique soient à un niveau cohérent avec l'architecture du nouvel équipement. Les communes étant compétentes en matière de politique sportive et de voirie, le fonds de concours permet d'accompagner le projet sans en être le maître d'ouvrage.

Dans le cadre de ce partenariat, la CARENE participerait à hauteur de 1,5 M€. La convention proposée organise le versement du fonds de concours et précise la nature des justificatifs à fournir par la commune.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 27 – Commission Personnel – Personnel – Poste de responsable du service des relations publiques et internationales

Sylvie Cauchie

Il appartient au Conseil communautaire, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, de créer les postes nécessaires au bon fonctionnement des services. Dans ce cadre, la CARENE a lancé une procédure de recrutement pour pourvoir un poste devenu vacant suite au départ de l'agent affecté sur cet emploi. Il ne s'agit donc pas d'une création de poste. Cette personne aura pour mission de gérer les relations publiques et le protocole et de développer le rayonnement de l'agglomération à l'international.

Ce contrat sera conclu pour une durée de trois ans et prendra effet en date du 10 février 2017.

Il est demandé au Conseil communautaire de pourvoir ce poste vacant.

Gauthier Bouchet (représentant du rassemblement Bleu marine à la CARENE)

« Monsieur le Président, mes chers collègues, je suis désagréablement étonné par la nature de cette délibération, par laquelle, une fois de plus, vous entraînez notre agglomération dans vos lubies. On connaît la lubie du "vivre ensemble", on connaît la lubie du "ça va mieux" et visiblement, il y a une autre lubie, que nous revoyons régulièrement, qui est celle de la vocation prétendue internationale de notre agglomération. Plus qu'aucun autre parti, les socialistes excellent dans cette manie, dans les collectivités qu'ils président, de constituer de véritables baronnies locales, qui singent les attributs

régaliens de l'État français. Et vous le prouvez ici par une délibération qui semble anecdotique, mais où vous recrutez un responsable du service des relations publiques et internationales. C'est surtout sur ce dernier point des relations internationales, vous l'aurez compris, que je réprovoque votre initiative, encore que votre volonté de professionnaliser les relations publiques de la CARENE semblant s'inscrire dans la contestable notion de marketing territorial, au nom de la bonne tenue de la marque économique du territoire qu'est selon vous Saint-Nazaire Audacity, je le réprovoque également. Et puis, qu'est-ce que c'est que cette histoire ? Qu'est-ce que c'est que cette histoire ? Est-ce que c'est une marque, Saint-Nazaire ? Est-ce que c'est une entreprise ou quelque chose comme cela ? Est-ce que c'est une SARL, une "seigneurie autonome à république limitée" ? Parce que c'est ce que vous êtes en train de faire !

Rires et protestations dans la salle.

C'est ce que vous êtes en train de faire ! Il faudra bien que vous nous disiez une fois pour toutes ce que c'est, Saint-Nazaire, pour vous, parce que c'est bien le projet de ce Parti socialiste déliquescant que vous représentez : limiter la République, contraindre notre égalité territoriale, accuser les concurrences des territoires... Pour le Front national, une ville, un territoire, ce n'est pas une marque commerciale. Je trouve donc cette délibération anormale. Nous retrouvons régulièrement cette notion de marketing territorial. Elle ne me semble pas adaptée au cadre de nos débats. Je m'étonne d'ailleurs que le poste que nous recrutons soit un responsable, si j'ai bien compris, du protocole, des commémorations... Est-ce que ce n'est pas de la prérogative de la sous-préfecture ou des dix communes concernées ?

Pour toutes ces raisons, je voterai contre. »

La délibération n° 27 est adoptée à la majorité (un avis contraire : le représentant du rassemblement Bleu marine ; trois abstentions : les élus du groupe ACDC).

Délibération n° 28 – Commission Personnel – Personnel – Poste de chargé des relations de presse – Attaché de presse

Sylvie Cauchie

Suite à un premier renfort de six mois qui avait été décidé au sein du service, ce poste s'est avéré nécessaire, pour le bon fonctionnement et dans le cadre de la réorganisation de la DGA « communication ». Ce contrat, de la même façon, est proposé pour une durée de trois ans et prendra effet autour du 1^{er} mars 2017.

Le Conseil communautaire doit approuver la création de ce poste, qui fait suite à un renfort déjà existant dans les services.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité (trois abstentions : les élus du groupe ACDC).

Délibération n° 29 – Commission Personnel – Personnel – Poste de chef de projets « stratégies et modes actifs »

Sylvie Cauchie

Encore une fois, il ne s'agit pas là de créer un nouveau poste, mais d'un renouvellement de contrat : un contrat de trois ans, renouvelable. À l'issue de ces six ans, l'agent peut accéder à un poste de fonctionnaire stagiaire et être titularisé.

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur ce renouvellement de poste, qui n'est pas une création de poste.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité (trois abstentions : les élus du groupe ACDC).

Délibération n° 30 – Commission Personnel – Personnel – Poste de chargé de mission développement économique

Sylvie Cauchie

Il s'agit de remplacer un agent parti pour mutation par un contractuel, sur une durée de trois ans. Ce poste sera pourvu à compter du 2 mars 2017.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité (quatre abstentions : les élus du groupe ACDC et le représentant du rassemblement Bleu marine)

Le Président

Il faut souligner ces abstentions sur un poste relatif au développement économique...

Délibération n° 31 – Commission Personnel – Personnel – Poste de responsable du Conseil de développement

Sylvie Cauchie

Il s'agit là aussi d'une mobilité interne : c'est un agent qui mute et qui est remplacé par un autre agent. Il ne s'agit pas non plus de créer un poste. Ce poste est proposé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir du 1^{er} mars 2017.

La délibération n° 31 est adoptée à la majorité (trois abstentions : les élus du groupe ACDC ; un avis contraire : le représentant du rassemblement Bleu marine).

Le Président

Il faudra se souvenir de ces trois abstentions sur le Conseil de développement...

Délibération n° 32 – Commission Personnel – Personnel – Tableau des effectifs

Sylvie Cauchie

Cette délibération est récurrente et permet de mettre à jour le tableau des effectifs. La mise à jour porte sur la création de deux postes d'attaché, la création d'un poste de technicien principal 2^e classe, qui est recruté dans la perspective de prendre la compétence GEMAPI, donc d'un technicien en matière d'eaux pluviales, et la création d'un poste d'ETAPS.

Cette évolution du tableau des effectifs répond aussi à la mise en œuvre du dispositif de résorption d'emplois précaires, délibération adoptée en décembre 2016.

La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité (trois abstentions : les élus du groupe ACDC).

Le président

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.